

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

MARS 2005

Vol. 6, n° 3

■ DÉPENSER OU
ÉPARGNER?

■ L'IMPÔT FONCIER
ET LE REVENU



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2005. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Dépenser ou épargner?

- Les Canadiens dépensent davantage et épargnent moins que dans le passé. Une grande part des dépenses sont financées par emprunt, soit par la dette hypothécaire ou par la dette à la consommation. De 1982 à 2001, le ratio de la dette au revenu a grimpé, passant de 55 % à 97 %. En dollars constants, la dette par habitant a doublé, passant de 10 300 \$ à 20 900 \$.
- La montée en flèche de la dette globale s'est accompagnée d'une hausse du nombre de ménages dont les dépenses étaient supérieures au revenu au cours d'une année. En 1982, 39 % des ménages ont fait des dépenses plus élevées que leur revenu avant impôt. En 2001, cette proportion avait atteint 47 %.
- Les épargnants (ceux dont les dépenses sont inférieures à leur revenu avant impôt) gagnaient considérablement plus que ceux qui dépensaient, et payaient donc plus d'impôts sur le revenu. En 2001, l'impôt sur le revenu représentait 25 % des dépenses chez ceux qui épargnaient contre 16 % chez ceux qui dépensaient.
- Après déduction des impôts et des cotisations aux régimes de sécurité, ceux qui dépensaient consommaient plus que ceux qui épargnaient, malgré leurs gains plus faibles. Les dépenses de consommation de ceux qui dépensaient ont surpassé les dépenses des épargnants de 15 % en 1982 et de 10 % en 2001. La réduction de l'écart lié à la consommation traduit la croissance plus lente du revenu parmi les ménages qui dépensaient.
- Même si la proportion des épargnants a augmenté de façon soutenue avec le revenu en 1982 et en 2001, la proportion de ceux qui dépensaient s'est accentuée dans toutes les tranches de revenu entre les deux années.
- La proportion de ceux qui dépensaient a crû dans tous les groupes d'âge, surtout parmi les ménages approchant de la retraite. Les ménages ayant des

dépenses liées aux études, les familles ayant des enfants à la maison et les propriétaires payant une hypothèque ont aussi connu des hausses significatives.

- Ceux qui dépensaient ont déboursé plus que les épargnants dans la plupart des catégories de biens et services, mais l'achat d'une voiture était la principale composante qui faisait passer « dans le rouge » ceux qui dépensaient. En 2001, par exemple, ceux qui dépensaient ont déboursé en moyenne 15 200 \$ pour une voiture comparativement à 9 000 \$ dans le cas des épargnants.

■ L'impôt foncier et le revenu

- Dans les 342 municipalités étudiées, les propriétaires-occupants du quartile de revenu inférieur ont consacré une part plus élevée de leur revenu à l'impôt foncier, parfois quatre ou cinq fois plus que ceux du quartile supérieur.
- Le caractère régressif de l'impôt foncier n'a rien à voir avec le niveau de taxation fixé par les municipalités. Il est dû à l'inégalité du revenu qui excède généralement celle de la valeur de la propriété. Dans les municipalités où l'inégalité de revenu est élevée et celle de la valeur de la propriété relativement faible — surtout les municipalités des grandes zones urbaines —, l'impôt foncier est généralement plus régressif.
- Cette régressivité ne peut pas être non plus attribuée simplement aux personnes âgées à faible revenu et habitant des maisons relativement chères. Dans la plupart des municipalités, les personnes non âgées à faible revenu consacrent une part égale ou plus élevée de leur revenu à l'impôt foncier, comparativement aux personnes âgées.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).

Nous vous offrons encore plus!
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 132,30 \$ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF024082



TÉLÉCOPIEUR

1 877 287-4369

(613) 951-0581



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard Visa American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

Dépenser ou épargner?

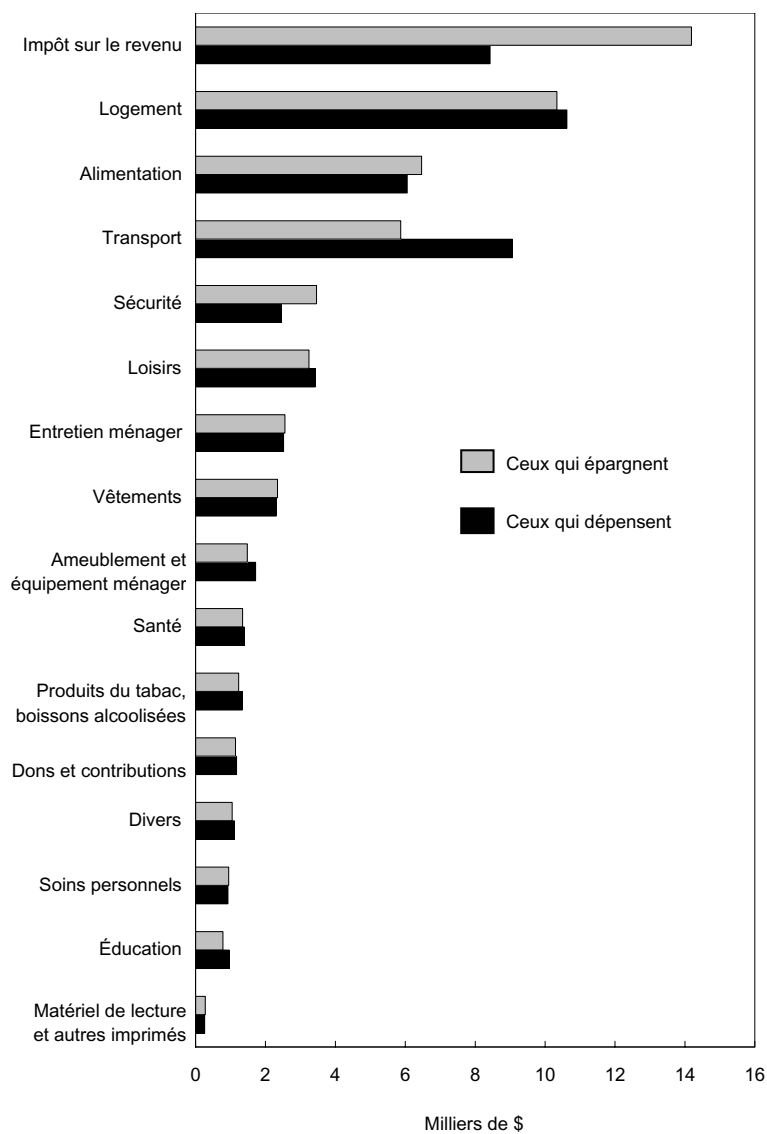
Raj K. Chawla et Ted Wannell

Depuis plusieurs années, le taux d'épargne national se maintient à des niveaux historiquement faibles. Cette baisse de l'épargne a donné lieu à des inquiétudes au sujet de la résistance de la macroéconomie, puisque la croissance est de plus en plus liée aux dépenses de consommation financées par emprunt. Nombre d'observateurs trouvent aussi préoccupant le bilan des ménages, la croissance soutenue de la dette ayant rapidement dépassé celle des gains. Les ratios records de la dette au revenu qui en résultent rendent les ménages plus vulnérables aux interruptions du revenu.

Alors que les indicateurs macroéconomiques peuvent donner l'impression que l'économie toute entière est de nature cyclique, il importe de reconnaître la variabilité que sous-tendent les moyennes. Bon nombre de ménages épargnent, mais un nombre croissant d'entre eux passent « dans le rouge » et dépensent plus qu'ils ne gagnent en une année. Le présent article porte sur la distinction entre ceux qui épargnent et ceux qui dépensent (voir *Sources des données et définitions*). Il traite de l'évolution des

Les auteurs sont au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut joindre Raj Chawla au (613) 951-6901, Ted Wannell au (613) 951-3546, ou bien l'un ou l'autre à perspective@statcan.ca.

Les épargnants paient plus d'impôts sur le revenu et dépensent moins en transport.



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2001

habitudes d'épargnes et de dépenses entre 1982 et 2001, puis des différences liées aux caractéristiques et aux habitudes de dépenses entre les ménages qui épargnent et ceux qui dépensent (graphique). Les principaux objectifs visent à souligner les facteurs tant macroéconomiques que microéconomiques qui ont contribué à la baisse du taux d'épargne, ainsi qu'à démontrer la vulnérabilité financière des ménages qui dépensent.

Un récit édifiant de deux périodes

Les changements à long terme des habitudes de dépenses sont évidents en une génération (entre 20 et 25 ans), soit une période suffisamment longue pour permettre d'observer l'évolution ayant trait à la démographie, à la population active et à la technologie. Deux changements démographiques à long terme qui contribuent au vieillissement de la population s'observent

Évolution des technologies et des goûts

En plus des facteurs macroéconomiques qui semblent stimuler les dépenses, une panoplie de nouveaux produits et services peuvent également inciter à la dépense. Les technologies qui étaient rares ou non existantes en 1982 — ordinateurs personnels, téléphones cellulaires, magnétoscopes, lecteurs de disques compacts ou de DVD, Internet, consoles de jeux vidéo, caméras numériques — sont maintenant choses courantes. Bon nombre de ces appareils électroniques suivent une courbe d'évolution selon laquelle les caractéristiques et la qualité du produit s'améliorent rapidement par rapport au prix, d'où son court cycle de vie. Cela pousse les consommateurs à se procurer fréquemment des produits plus perfectionnés.

La possession de ces appareils technologiques n'est pas source de différences importantes entre ceux qui dépensent et ceux qui épargnent. Elle témoigne plutôt de la croissance rapide de la technologie au cours de l'intervalle d'une génération. Les ordinateurs de bureau, au cœur de la révolution technologique, ne se retrouvaient que chez ceux qui en étaient passionnés en 1982, alors qu'ils étaient présents dans la majorité des foyers en 2001. De même, brancher ces ordinateurs à l'Internet était inusité (et n'a

même pas fait l'objet d'une mesure en 1982), tandis qu'en 2001, environ la moitié de l'ensemble des ménages l'avait fait. Presque autant de ménages possédaient un téléphone cellulaire en 2001.

En 2001, certaines nouvelles technologies ont commencé à faire leur place dans des catégories qu'avait saturées un courant technologique précédent. Par exemple, les DVD sont en voie de supplanter rapidement les vidéocassettes. Un peu moins du cinquième des ménages avaient un lecteur DVD en 2001, passant à plus de la moitié en 2003. Malgré une trajectoire plus modeste que celle des DVD, les antennes paraboliques se retrouvaient chez 18 % des ménages en 2001, faisant ainsi concurrence à la câblodistribution.

Outre ces nouveaux gadgets, le goût d'avoir plus de confort et de commodités à la maison s'est beaucoup accentué au cours des 20 dernières années. Sept fois plus de ménages possédaient un four à micro-ondes et cinq fois plus avaient un appareil de climatisation central, alors que c'est le double de ménages qui bénéficiaient d'un lave-vaisselle. Même les traditionnelles machines à laver et sècheuses ont connu une croissance notable pendant cette période.

Possession d'équipement technologique ou ménager*

	Ensemble des ménages		Ceux qui dépensaient		Ceux qui épargnaient	
	1982	2001	1982	2001	1982	2001
	%					
Ordinateur personnel	2,5	59,7	2,1	59,1	2,7	60,2
Internet	..	49,3	..	48,4	..	50,2
Appareil vidéo	10,0	91,5	10,0	91,3	10,0	91,7
Câblodistribution	50,9	68,3	50,4	66,1	51,3	70,2
Antenne parabolique	..	18,2	..	18,0	..	18,4
Lecteur DVD	..	19,6	..	19,1	..	20,0
Lecteur de disques compacts	..	70,7	..	70,3	..	71,1
Téléphone cellulaire	..	47,5	..	47,8	..	47,2
Appareil de climatisation central	4,8	23,0	3,8	20,4	5,4	25,1
Lave-vaisselle	23,5	51,8	22,4	48,6	24,2	54,5
Four à micro-ondes	12,0	91,3	11,0	90,5	12,6	92,0
Sècheuse	61,9	75,2	58,9	71,9	63,7	78,0
Machine à laver	75,0	80,5	70,4	77,0	77,9	83,6

Sources : Enquête sur les dépenses des familles, 1982; Enquête sur les dépenses des ménages, 2001

* À la fin décembre de l'année de référence.

durant la période allant du début des années 1980 au début des années 2000 : la baisse du taux de natalité et la hausse de l'espérance de vie. La participation des femmes au marché du travail a également continué d'augmenter. Des produits informatiques, de communication et de consommation innovateurs, qui suscitaient d'abord la curiosité, sont devenus en peu d'années des produits d'usage courant (voir *Évolution des technologies et des goûts*). Tous ces facteurs ont contribué à une évolution constante des habitudes de dépenses (voir aussi Harchaoui et Tarkhani, 2004).

D'autre part, certains changements à l'égard des dépenses peuvent être liés aux perturbations cycliques de l'économie attribuables à des facteurs comme la perte d'emploi et les fluctuations des taux d'intérêt. Le début des années 1980 a été caractérisé par une récession courte mais prononcée en 1981-1982, tandis que le début des années 2000 a connu une longue période d'expansion économique qui n'a marqué qu'un léger temps d'arrêt en 2001. Le chômage, qui s'établissait à 11,0 % en 1982 comparativement à 7,2 % en 2001, peut entraîner une réduction des dépenses des ménages, mais cet effet est atténué par plusieurs facteurs. Une partie des dépenses sont « fixes », par exemple, les versements hypothécaires, les autres prêts, les services publics et les aliments consommés à la maison. Les prestations d'assurance-emploi (a.-e.) peuvent amortir le choc de la perte de revenu. En outre, les épargnes ou le crédit peuvent être utilisés pour stabiliser la consommation au cours d'une brève période de chômage.

Les marchés du crédit et de l'épargne étaient très différents durant l'une et l'autre période. Au début des années 1980, l'inflation, les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt réels étaient tous très élevés, tandis que la situation était exactement le contraire au début des années 2000¹. Dans une certaine mesure, ce profond changement semble représenter un changement à moyen terme (ou à long terme) dans la conjoncture plutôt qu'une fluctuation cyclique. Le changement dans la conjoncture semble avoir haussé le *niveau* des dépenses par rapport aux gains mais son incidence sur la *répartition* des dépenses et la stabilisation de la consommation est moins définie. Suffisamment de changements sont survenus au cours de ces 20 ans — nouvelles gammes de produits, changements des prix relatifs, des impôts sur le revenu et des régimes de sécurité, pour n'en nommer que quelques-uns — pour qu'on utilise dans cet article une approche essentiellement empirique concernant l'évolution des dépenses, en faisant parfois référence aux cycles de vie démographiques pour mettre en contexte l'analyse.

Enfin, les points de comparaison exacts dépendent des données d'enquête disponibles. Au début des années 1980, les enquêtes sur les dépenses étaient menées tous les quatre ans (1982, 1986). L'enquête existante sur les dépenses des ménages est menée chaque année depuis 1997, et les données de 2001 étaient les dernières disponibles au début de la présente étude. Ainsi, pour satisfaire au critère de l'intervalle d'une génération, on a choisi les années 1982 et 2001.

Taux d'épargne en baisse

Le taux d'épargne officiel selon le Système de comptabilité nationale (SCN) est simplement la différence entre le montant que les ménages touchent sous forme de revenu et leurs dépenses en ce qui a trait à l'impôt et à leur consommation personnelle. Pour chaque dollar de revenu personnel reçu en 1982, les Canadiens ont payé 20 cents en impôts et retenues, consacré 63 cents aux dépenses personnelles de consommation et épargné les 17 cents restants. En 2001, les impôts et retenues représentaient 25 cents et les dépenses personnelles de consommation, 71 cents, laissant une épargne de 3 cents seulement. Comme on l'a déjà mentionné, des facteurs cycliques peuvent influencer sur les chiffres annuels mais les grandes tendances qui se dégagent sont claires : les Canadiens consacrent maintenant une plus grande part de leur revenu aux impôts et aux dépenses personnelles de consommation qu'il y a une génération et, par conséquent, ils épargnent une part plus petite de leur revenu.

Une plus faible possibilité d'épargne se traduit par un recours accru au revenu courant et à l'emprunt pour l'achat de biens de consommation ou de placements. L'achat d'une résidence est le plus important investissement fait par la plupart des familles. Alors que la proportion des ménages propriétaires d'une résidence a légèrement progressé au cours de la période étudiée, passant de 61 % à 64 %, le SCN permet de démontrer que la dette hypothécaire des ménages a fortement augmenté, passant de 174,1 milliards de dollars à 447,2 milliards de dollars (en dollars de 2001)². De même, selon les estimations tirées du SCN, les prêts personnels non remboursés (montant dû sur toutes les cartes de crédit, autres prêts personnels, factures impayées, etc.) ont connu une forte hausse, passant de 84,1 milliards de dollars à 203,8 milliards de dollars. Par conséquent, la dette totale des ménages a fortement grimpé, passant de 258,2 milliards de dollars en 1982 à 651,0 milliards de dollars en 2001, ce qui représente une hausse de 152 % comparativement à une hausse de seulement 42 % du revenu disponible.

Dépenser ou épargner?

Ainsi, le ratio de la dette au revenu est passé de 55 % à 97 %. Calculée par habitant, la dette a doublé, passant de 10 300 \$ à 20 900 \$.

Hausse de la proportion de ceux qui dépensent et de l'écart au chapitre des dépenses

La baisse du taux d'épargne s'est accompagnée d'une augmentation du nombre des ménages dont les dépenses pour l'année excédaient leur revenu. En 1982, 39 % des 8,4 millions de ménages ont fait des dépenses dont le montant était supérieur à leur revenu avant impôt (tableau 1). En 2001, le nombre de ménages était passé à 11,7 millions, dont 47 % se classaient dans la catégorie de ceux qui dépensaient.

Dans l'ensemble, les dépenses totales des ménages qui épargnent par rapport à ceux qui dépensent sont très semblables. En 1982, les dépenses des ménages qui dépensaient étaient en réalité légèrement supérieures à celles des ménages qui épargnaient, même si leur revenu était de 28 % inférieur. En 2001, les ménages qui épargnaient ont dépensé environ 3 000 \$ de plus que les ménages qui dépensaient et l'écart au chapitre du revenu s'est élargi, passant à 35 %. Ainsi, la différence entre ceux qui épargnent et ceux qui dépensent tient principalement au revenu.

Étant donné que le revenu moyen de ceux qui épargnent est plus élevé que celui de ceux qui dépensent, on pourrait s'attendre à ce que la proportion des épargnants augmente avec le revenu, ce qui est

Tableau 1 : Proportion de ceux qui dépensaient parmi les ménages

	Âge de la personne repère							
	1982				2001			
	Total	<45	45 à 64	65+	Total	<45	45 à 64	65+
	%							
Ensemble des ménages	38,7	43,5	33,9	32,8	46,5	49,9	45,1	42,0
Mode d'occupation								
Locataire	47,6	51,9	42,3	36,6	54,4	57,3	56,7	42,5
Propriétaire avec hypothèque	34,6	35,6	32,3	36,2	46,1	45,0	46,1	61,2
Propriétaire sans hypothèque	31,2	35,6	29,9	30,2	37,9	37,9	36,4	39,7
Genre de ménage								
Personnes seules	44,4	53,6	41,1	35,5	51,5	57,6	53,7	44,0
Couples mariés seulement	33,3	38,5	29,0	31,5	42,2	44,6	42,3	40,0
Couples avec enfants non mariés seulement	36,8	39,5	31,7	27,8	43,3	46,1	39,0	42,5
Couples avec autres personnes apparentées ou non	36,7	39,8	35,7	26,3	43,1	44,2	41,9	44,3
Familles monoparentales	51,0	61,7	41,8	29,6	55,4	60,1	54,5	36,8
Autre, avec personnes apparentées	35,9	44,0	30,4	31,2	45,6	48,9	44,3	41,4
Autre, avec personnes non apparentées	46,9	45,1	64,5	36,5	49,8	52,0	48,1	38,0
Revenu du ménage*								
Moins de 20 000 \$	56,6	75,5	61,1	42,6	65,7	79,3	74,8	47,6
20 000 \$ à 34 999 \$	48,1	59,4	45,4	31,5	55,1	65,7	58,9	41,4
35 000 \$ à 49 999 \$	40,2	46,2	34,3	22,4	50,2	51,1	52,9	41,8
50 000 \$ à 74 999 \$	32,5	36,6	27,1	13,7	42,7	45,3	41,0	36,2
75 000 \$ à 99 999 \$	24,1	25,3	24,4	5,1	34,0	36,0	33,0	23,3
100 000 \$ et plus	16,2	19,1	14,9	0,5	22,9	22,5	23,1	24,2
Dépenses liées aux études								
Non	37,4	43,5	33,6	32,9	45,1	48,7	44,8	41,9
Oui	40,4	43,5	34,3	31,7	48,4	50,7	45,6	43,1

Sources : Enquête sur les dépenses des familles, 1982; Enquête sur les dépenses des ménages, 2001

* En dollars de 2001.

Sources des données et définitions

L'analyse est fondée sur l'**Enquête sur les dépenses des familles** (EDF) de 1982, menée en février et mars 1983, et l'**Enquête sur les dépenses des ménages** (EDM) de 2001, menée de janvier à mars 2002. Comme un intervalle de près de 20 ans sépare les deux enquêtes, certains changements observés dans les habitudes de dépenses pourraient être attribués aux modifications des concepts, du contenu et des méthodes d'enquête. Dans l'un et l'autre cas, on a mené des interviews sur place et on a utilisé un échantillon en grappes stratifié à plusieurs degrés sélectionné à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active, qui exclut les résidents d'établissements institutionnels tels que les maisons de soins infirmiers, les hôpitaux et les pénitenciers ainsi que les personnes vivant dans les territoires ou les réserves indiennes. Cependant, certaines différences importantes persistent. En premier lieu, l'EDF, une enquête périodique jusqu'en 1996, comprenait 641 questions comparativement à 425 pour l'EDM, qui est menée chaque année depuis 1997. En deuxième lieu, des méthodes différentes ont été employées pour calculer les coefficients de pondération finaux des estimations de population, et des systèmes beaucoup plus automatisés ont été utilisés pour l'EDM. Pour plus de renseignements, voir Statistique Canada (1984, 2000 et 2003).

Ces enquêtes ont servi à recueillir des données sur les dépenses et le revenu de tous les ménages privés des 10 provinces. L'unité de ménage qui dépense est définie comme étant un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les dépenses principales, ou une personne financièrement indépendante vivant seule. Comme la composition d'un ménage peut varier au cours d'une année, la prise en compte de ménages pour une partie de l'année et de ménages pour l'année entière aurait entraîné une distorsion de certaines comparaisons. Par conséquent, l'analyse ne porte que sur les ménages pour l'année entière ainsi que sur leur composition et les caractéristiques de leur logement au 31 décembre liées aux détails sur les dépenses effectuées et le revenu touché durant les années civiles 1982 et 2001. Les échantillons utilisables comprenaient 10 938 ménages pour 1982 et 15 899 ménages pour 2001.

Ménage : Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est, par conséquent, égal au nombre de logements occupés. Le ménage pour l'année entière comprend au moins un membre pour toute l'année, tandis que le ménage pour une partie de l'année est composé entièrement de personnes qui en ont été membres une partie de l'année seulement.

Chef ou personne repère : Malgré certaines différences, les deux concepts sont utilisés ici comme synonymes. Les données de 1982 sont classées selon l'âge du chef du ménage et les données de 2001, selon l'âge de la personne repère. Le mari est traité comme étant le chef de famille dans les familles composées d'un couple marié avec ou sans enfants, de même que le parent dans les familles monoparentales et, habituellement, la personne la plus âgée dans toutes les autres familles. Par contre, la personne repère a été choisie par le membre répondant du ménage comme étant la personne qui est le principal soutien économique du ménage. En outre, cette personne doit avoir été membre du ménage au 31 décembre de l'année de référence. Le chef ou la personne repère peut être un homme ou une femme.

Mode d'occupation du logement : Les ménages sont classés selon le mode d'occupation ou de propriété du logement en trois groupes : locataires, propriétaires sans hypothèque et propriétaires payant une hypothèque.

Dépenses au chapitre du logement : Les données sur cette composante ne sont pas comparables. En 1982, elles comprenaient les intérêts hypothécaires sur une résidence ou une maison de villégiature alors que le capital était inclus sous la rubrique « variations nettes des actifs et des dettes ». En 2001, cette composante comprenait des renseignements sur les versements hypothécaires réguliers (capital et intérêts).

Revenu du ménage avant impôt : Somme des revenus avant impôt et autres déductions reçus durant l'année civile de référence par tous les membres du ménage. Les sources de revenu comprennent entre autres les traitements et salaires, le revenu net d'un emploi autonome, le revenu de location et de placements, les transferts gouvernementaux (prestations d'a.-e., prestation fiscale pour enfants, crédits pour TPS, crédits d'impôt provinciaux, assistance sociale, Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, prestations du RPC ou du RRQ), les régimes de retraite privés et d'employeur, les bourses d'études, la pension alimentaire et les versements pour le soutien d'un enfant. Le revenu en nature, les profits aléatoires et les gains et pertes en capital sont exclus.

Revenu disponible : Revenu avant impôt moins l'impôt sur le revenu fédéral et provincial moins les primes et cotisations versées au chapitre des composantes se rapportant à la sécurité (p. ex., l'a.-e., l'assurance-vie, le RPC ou le RRQ et d'autres régimes de pension liés au travail publics et privés). Les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite ne sont pas traitées comme une composante de la sécurité.

Dépenses recueillies : À quelques exceptions mineures, l'enquête comprend les dépenses pour tous les produits et services reçus durant l'année civile de référence. Toutes les dépenses attribuables à une entreprise possédée en propre sont exclues. Par contre, les taxes telles que la TPS, les taxes de vente provinciales, les droits et les droits de douane et d'accise sur tous les biens et services achetés sont incluses dans les dépenses.

Dépenses totales : Somme des dépenses au chapitre de la consommation courante de biens et services, de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial versé, des cotisations aux régimes de sécurité, ainsi que des dons et contributions.

Consommation courante (également appelée **dépenses de consommation totales**) : Comprend les dépenses relatives aux grandes composantes, soit l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements, le transport, la santé, les soins personnels, les loisirs, le matériel de lecture et autres imprimés, l'éducation, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, et les dépenses diverses (y compris les cotisations syndicales et les jeux de hasard). Pour une ventilation détaillée de ces composantes, voir Statistique Canada (2003).

Ceux qui dépensent et ceux qui épargnent : Aux fins d'analyse, les ménages sont classés en deux groupes : ceux dont les dépenses totales excèdent le revenu sont classés dans le groupe de ceux qui dépensent, et ceux dont les dépenses sont égales ou inférieures au revenu sont classés dans le groupe des épargnants. Cette classification ne veut certainement pas donner à penser que le premier groupe était plus extravagant ou dépensait de façon plus frivole que le deuxième, ou qu'il n'avait pas d'épargnes ou de richesses. Cet écart statistique, fondé sur le revenu total et les dépenses totales durant les années de référence, vise simplement à permettre d'examiner les deux groupes selon le cycle de vie, à comparer leurs habitudes de dépenses et à souligner tout changement survenu au fil du temps.

Données en dollars constants : Pour éliminer l'effet de l'inflation ou des hausses des prix au fil du temps sur la consommation, toutes les dépenses et tous les revenus sont indiqués en dollars de 2001. Bien que les prix de tous les biens et services en 1982 n'aient peut-être pas augmenté au même rythme que l'indice d'ensemble des prix à la consommation, l'utilisation d'un seul facteur de conversion simplifie l'analyse.

Dépense moyenne par article : Deux moyennes sont utilisées, soit la moyenne globale et celle pour les déclarants seulement. Les tableaux 2 et 3 sont fondés sur les moyennes globales.

effectivement le cas. Toutefois, entre 1982 et 2001, la proportion de ceux qui dépensaient s'est accentuée dans toutes les tranches de revenu.

En 1982, 57 % de tous les ménages dont le revenu était inférieur à 20 000 \$ se classaient dans la catégorie de ceux qui dépensaient, comparativement à 16 % des ménages ayant un revenu de 100 000 \$ et plus. En 2001, ces proportions avaient crû, passant respectivement à 66 % et à 23 %.

Chez ceux qui dépensaient, l'écart entre les dépenses et le revenu s'est accentué dans toutes les tranches de répartition du revenu. À l'extrémité supérieure de l'échelle, les ménages qui dépensaient touchant un revenu de 100 000 \$ et plus ont dépensé 11 % de plus que leur revenu en 1982, comparativement à 15 % en 2001. L'excédent correspondant des dépenses sur le revenu était plus important dans le cas des ménages dont le revenu était inférieur à 20 000 \$, passant de 34 % en 1982 à 54 % en 2001.

Croissance des dépenses dans les années de préretraite

Une approche axée sur le cycle de vie fournit un cadre utile pour l'examen des dépenses des ménages. Selon cette approche, la vie d'un ménage est divisée en trois étapes :

1. **Emprunt** : les ménages nouvellement formés empruntent pour investir en eux-mêmes (études, formation) en prévoyant que leur revenu augmentera.
2. **Accumulation** : les ménages épargnent une partie de leur revenu excédentaire en prévision de la retraite.
3. **Retraite ou désépargne** : les ménages puisent dans leurs épargnes pour financer leur consommation plus tard dans la vie.

Les ménages sont classés selon trois catégories correspondant approximativement à ces trois étapes, selon l'âge de la personne repère : moins de 45 ans, de 45 à 64 ans et 65 ans et plus.

En 1982, la proportion de ceux qui dépensaient a atteint un sommet de 44 % chez les ménages comprenant une personne repère de moins de 45 ans, a baissé pour passer à 34 % chez ceux comprenant une personne repère de 45 à 64 ans et s'est maintenue à 33 % chez les ménages constitués de personnes âgées. Il n'y a pas de hausse apparente de la désépargne après 65 ans puisque les prestations des régimes de pension publics et privés représentent un revenu pour les

ménages individuels mais correspondent essentiellement à une désépargne au macroniveau³. En outre, les dépenses irrégulières au chapitre d'articles de prix unitaire élevé comme les voitures font entrer « dans le rouge » chaque année un certain pourcentage des ménages qui accumulent des économies. Compte tenu de ces facteurs, le modèle de cycle de vie standard fournit une interprétation raisonnable des données de 1982.

En 2001, la courbe du cycle de vie s'est aplanie considérablement à mesure que la proportion de ceux qui dépensaient a augmenté pour tous les groupes d'âge, la plus forte hausse s'observant à l'étape de l'accumulation, au cours de laquelle la proportion est passée à 45 % comparativement à 34 % en 1982. La propension aux dépenses supérieures au revenu a augmenté, passant à 42 % pour les ménages de personnes âgées et à 50 % pour les ménages plus jeunes. L'évolution des taux d'intérêt et des conditions en matière de crédit semble donc avoir accentué les dépenses au cours du cycle de vie, mais particulièrement chez les ménages approchant de la retraite ou déjà à la retraite.

La composition du ménage est un autre élément du cycle de vie qui entre en cause dans l'équilibre entre les épargnes et les dépenses. En 1982 et en 2001, environ la moitié des personnes seules et des familles monoparentales étaient de ceux qui dépensaient. Toutefois, la proportion des couples mariés se joignant au groupe de ceux qui dépensaient a grimpé de manière significative au fil du temps.

L'investissement dans les études doit également être pris en considération. Les frais des études postsecondaires ont fortement augmenté au cours des années 1990, entraînant la possibilité d'un plus grand recours à l'emprunt pour financer les études. En effet, le pourcentage des ménages ayant des dépenses liées aux études des enfants ou d'autres membres qui ont dépensé un montant supérieur à leur revenu est passé de 40 % en 1982 à 48 % en 2001.

Enfin, l'accession à la propriété suit aussi une courbe au cours du cycle de vie, la location étant plus courante chez les jeunes, suivie de l'accession à la propriété avec une hypothèque, puis de la libération de l'emprunt hypothécaire. Au cours de l'une et l'autre période, la proportion de ceux qui dépensaient a baissé le long de cette courbe, mais elle a également augmenté au fil du temps pour chaque groupe. La plus forte augmentation chez ceux qui dépensaient est survenue parmi les propriétaires payant une hypothèque, qui sont passés de 35 % à 46 %.

Les revenus plus élevés des épargnants associés à des impôts sur le revenu plus élevés

Malgré des dépenses moyennes très semblables, les profils de ceux qui dépensent et de ceux qui épargnent diffèrent (tableau 2). En 1982, ceux qui dépensaient ont consacré 80,7 cents de chaque dollar dépensé aux dépenses personnelles de consommation courante, 12,8 à l'impôt sur le revenu, 3,6 aux régimes de sécurité et 2,9 aux dons et contributions⁴; la ventilation correspondante pour ceux qui épargnaient était de 71,4, 20,6, 4,9 et 3,1. Les épargnants ont consacré nettement moins d'argent aux dépenses de consommation courante, mais davantage à l'impôt en raison de leur revenu plus élevé.

Vingt ans plus tard, les dépenses de consommation des deux groupes avaient fléchi tandis que leurs dépenses relatives à l'impôt et à la sécurité avaient augmenté. Sur une augmentation d'un dollar des dépenses, ceux qui dépensaient ont consacré 74 cents à la consommation et 25 cents à l'impôt et aux régimes de sécurité, par rapport à 57 cents et 43 cents pour les épargnants.

Ceux qui dépensent consomment nettement plus

Bien que les dépenses totales des ménages qui dépensent et de ceux qui épargnent soient assez semblables, ceux qui dépensent consomment en réalité nettement plus que ceux qui épargnent (tableau 3). Ce phénomène tient à la définition normalisée de la consommation, selon laquelle on soustrait des dépenses totales les impôts sur le revenu, les dépenses au chapitre des régimes de sécurité (p. ex., les cotisations au RPC ou au RRQ et celles d'a.-e.) ainsi que les dons et les contributions à des organismes de bienfaisance. Comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes de sécurité sont plus élevés pour les épargnants, une plus petite partie de leurs dépenses sont consacrées à la consommation. En moyenne, ceux qui dépensaient ont consommé pour 39 000 \$ de biens et services en 1982, ce qui représente 15 % de plus que les 33 900 \$ qu'y ont consacrés ceux qui épargnaient. Entre 1982 et 2001, en raison de la plus forte augmentation du revenu des ménages qui épargnaient, leur consommation a augmenté plus rapidement que celle des ménages qui dépensaient (12 % contre 7 %). Néanmoins, ceux qui

Tableau 2 : Revenu et dépenses de ceux qui dépensaient et de ceux qui épargnaient

	Ensemble des ménages	Âge de la personne repère							
		Ceux qui dépensaient				Ceux qui épargnaient			
		Total	<45	45 à 64	65+	Total	<45	45 à 64	65+
1982									
Revenu moyen	51 390	41 340	44 970	45 100	20 180	57 740	62 510	65 330	32 750
Dépenses moyennes	47 800	48 300	51 950	53 230	24 980	47 490	52 930	52 960	24 390
					%				
Consommation	75,0	80,7	80,4	79,4	87,6	71,4	71,5	69,7	76,6
Impôt sur le revenu	17,6	12,8	13,6	13,0	4,7	20,6	21,1	21,8	14,2
Sécurité	4,4	3,6	3,8	3,7	1,9	4,9	5,3	5,1	1,9
Dons et contributions	3,0	2,9	2,1	3,9	5,8	3,1	2,1	3,4	7,3
2001									
Revenu moyen	56 840	43 970	45 290	49 610	29 040	68 050	73 930	80 120	35 360
Dépenses moyennes	55 340	53 760	55 540	59 920	36 580	56 710	62 380	66 220	29 030
					%				
Consommation	71,7	77,6	78,0	76,0	81,2	66,9	66,8	64,9	74,9
Impôt sur le revenu	20,8	15,7	15,6	17,0	11,8	25,0	25,6	26,2	17,9
Sécurité	5,4	4,6	5,0	4,9	1,8	6,1	6,4	6,8	2,2
Dons et contributions	2,1	2,2	1,5	2,1	5,1	2,0	1,2	2,1	4,9

Sources : Enquête sur les dépenses des familles, 1982; Enquête sur les dépenses des ménages, 2001
Nota : Tous les montants en argent sont en dollars de 2001.

dépensaient ont continué de consommer plus que ceux qui épargnaient, soit 10 % de plus en 2001 (41 700 \$ par rapport à 37 900 \$).

Les voitures font passer ceux qui dépensent « dans le rouge »

La plus grande différence sur le plan des habitudes de consommation entre les ménages qui dépensent et ceux qui épargnent s'observe au chapitre des dépenses de

transport, principalement l'achat de voitures. En 1982, les ménages qui dépensaient ont déboursé 43 % de plus en matière de transport que les ménages qui épargnaient. En 2001, l'écart était passé à 54 %. Ces différences étaient attribuables à une dépense moyenne pour l'achat d'une voiture de 9 900 \$ en 1982 et de 15 200 \$ en 2001 pour ceux qui dépensaient, comparativement à 6 400 \$ et à 9 000 \$ pour ceux qui épargnaient. En 2001, environ un cinquième de ceux qui dépensaient et de ceux qui épargnaient ont pris une voiture en location ou à bail, ce qui correspondait à une dépense moyenne d'environ 3 000 \$⁵.

Tableau 3 : Répartition des dépenses

	1982		2001	
	Dépensaient	Épargnaient	Dépensaient	Épargnaient
	\$ de 2001			
Alimentation	7 390	7 310	6 060	6 470
Logement	8 830	8 010	10 620	10 340
Entretien ménager	2 190	2 010	2 520	2 560
Ameublement et équipement ménager	1 930	1 620	1 720	1 480
Vêtements	3 110	2 840	2 310	2 340
Transport	7 120	4 970	9 060	5 870
Santé	950	920	1 390	1 350
Soins personnels	900	850	930	950
Loisirs	2 480	2 040	3 430	3 240
Matériel de lecture et autres imprimés	280	280	260	280
Éducation	380	300	960	780
Produits du tabac, boissons alcoolisées	1 800	1 480	1 340	1 230
Divers	1 620	1 270	1 110	1 050
Consommation totale	38 970	33 890	41 700	37 920
Impôt sur le revenu	6 160	9 810	8 430	14 190
Sécurité	1 750	2 330	2 450	3 460
Dons et contributions	1 420	1 460	1 170	1 140
Dépenses totales	48 300	47 490	53 760	56 710
Revenu total avant impôt	41 340	57 740	43 970	68 050
	%			
Alimentation	15,3	15,4	11,3	11,4
Logement	18,3	16,9	19,8	18,2
Entretien ménager	4,5	4,2	4,7	4,5
Ameublement et équipement ménager	4,0	3,4	3,2	2,6
Vêtements	6,4	6,0	4,3	4,1
Transport	14,7	10,5	16,9	10,3
Santé	2,0	1,9	2,6	2,4
Soins personnels	1,9	1,8	1,7	1,7
Loisirs	5,1	4,3	6,4	5,7
Matériel de lecture et autres imprimés	0,6	0,6	0,5	0,5
Éducation	0,8	0,6	1,8	1,4
Produits du tabac, boissons alcoolisées	3,7	3,1	2,5	2,2
Divers	3,4	2,7	2,1	1,8
Consommation totale	80,7	71,4	77,6	66,9
Impôt sur le revenu	12,8	20,6	15,7	25,0
Sécurité	3,6	4,9	4,6	6,1
Dons et contributions	2,9	3,1	2,2	2,0
Dépenses totales	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Enquête sur les dépenses des familles, 1982; Enquête sur les dépenses des ménages, 2001

Nota : Tous les montants en argent sont en dollars de 2001.

Les dépenses de logement représentaient l'autre différence importante entre les ménages qui dépensaient et ceux qui épargnaient en 1982 (8 800 \$ contre 8 000 \$), mais l'écart s'était considérablement rétréci en 2001. Ceux qui dépensaient ont aussi systématiquement fait des dépenses plus importantes que les épargnants, dans une moindre mesure toutefois, au chapitre de l'ameublement et de l'équipement ménager, des loisirs, de l'éducation ainsi que des produits du tabac et des boissons alcoolisées.

Évolution des habitudes d'achat semblable pour ceux qui dépensent et ceux qui épargnent

Le jeu des forces économiques et du marché s'est traduit par des changements semblables dans les habitudes d'achat des ménages qui dépensent et de ceux qui épargnent. Les deux groupes ont dépensé davantage en 2001 pour le logement, l'entretien ménager, le transport, la santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, l'impôt sur le revenu et les régimes de sécurité, et moins pour l'alimentation, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, les articles divers de même que les dons et contributions⁶.

Conclusion

Entre 1982 et 2001, le revenu avant impôt moyen des ménages canadiens est passé de 51 400 \$ à 56 800 \$ (11 %), tandis que leurs dépenses sont passées de 47 800 \$ à 55 300 \$ (16 %). Non seulement les dépenses ont-elles augmenté plus que le revenu, mais les ménages ont aussi consacré une part relativement plus importante de leur revenu à l'impôt sur le revenu (fédéral et provincial) et aux cotisations aux régimes de sécurité (p. ex., sous forme de retenues au chapitre de l'a.-e., du RPC ou du RRQ, et d'autres régimes de pension publics et privés), réduisant la part disponible pour les dépenses personnelles de consommation et l'épargne.

Parallèlement, les ménages ont augmenté leur endettement quant aux hypothèques et à la consommation. La dette par habitant a doublé au cours des deux décennies. Par conséquent, la proportion des ménages dont les dépenses étaient supérieures au revenu s'est accrue, passant de 39 % en 1982 à 47 % en 2001. En général, les ménages qui dépensaient étaient plus jeunes et touchaient un revenu relativement plus faible. Ils étaient également plus susceptibles d'être locataires ou propriétaires payant une hypothèque. Les épargnants, dont les revenus étaient relativement plus élevés, payaient généralement plus d'impôts et versaient des sommes plus importantes en matière de régimes de sécurité.

Entre 1982 et 2001, la proportion de ceux qui dépensaient a augmenté dans toutes les tranches de revenu et à toutes les étapes du cycle de vie. La fréquence des dépenses supérieures au revenu du ménage a augmenté davantage dans le groupe des 45 à 64 ans. En outre, une proportion croissante des ménages constitués de personnes âgées se sont joints à ceux qui dépensaient.

Les ménages qui dépensaient avaient des niveaux de dépenses semblables à ceux des ménages qui épargnaient, mais des revenus considérablement inférieurs. Déduction faite des dépenses au chapitre de l'impôt et des régimes de sécurité, les ménages qui dépensaient ont affiché des niveaux de consommation courante beaucoup plus élevés. Ils ont consommé légèrement plus que les épargnants dans plusieurs catégories, mais la principale différence s'observe dans les dépenses liées à l'achat d'automobiles. Ces ménages ont dépensé des milliers de dollars de plus par an pour l'achat de voitures.

L'incidence des achats de voitures laisse supposer une composante transitoire dans la répartition entre ceux qui dépensent et ceux qui épargnent. Au cours d'une année donnée, un certain nombre de ménages qui sont des épargnants à long terme peuvent, lors de l'achat d'une voiture (ou d'un autre article coûteux), emprunter suffisamment pour passer « dans le rouge ». Cette composante n'est pas négligeable. En 2001, le prix d'achat d'une voiture était supérieur au montant net qu'il ajoutait à la dette des ménages dans le cas de 7 ménages qui dépensaient sur 10. Néanmoins, les ménages qui dépensent affichent une plus forte propension à consommer par rapport à leur revenu et dans une vaste gamme de biens et services. Or, un nombre croissant de ménages entrent dans cette catégorie.

Les faibles taux d'intérêt et le crédit facile influent sans aucun doute sur la propension des ménages à emprunter, alors que la dette des ménages continue d'augmenter pour atteindre des niveaux sans précédent par rapport à leur revenu disponible. Toutefois, pendant qu'ils accumulaient cette dette, les ménages ont également vu leur valeur nette s'accroître de manière soutenue. Par conséquent, selon les estimations tirées du SCN, le ratio de la dette à l'actif des ménages s'est maintenu dans une fourchette étroite de 16 % à 19 % au cours des 14 dernières années. Cela explique un autre facteur lié à l'augmentation de la consommation, soit la hausse récente de la valeur des maisons. Selon des études de la Banque du Canada (Macklem, 1994; Pichette et Tremblay, 2003), la hausse de la valeur nette du logement a un effet positif sur les dépenses de consommation⁷. Ainsi, étant donné que les valeurs de revente ont augmenté du tiers au cours des cinq dernières années, il n'y a pas lieu de s'étonner que les propriétaires soient confiants au sujet de leurs finances et de leur capacité de dépenser.

Cette consommation soutenue par l'endettement et la croissance économique qui y est liée peuvent être menacées. Une baisse soudaine du marché de l'habitation ou une hausse soudaine des taux d'intérêt pourraient renverser la situation. D'autre part, des économies accrues dans les secteurs des sociétés et des administrations publiques, comme l'a récemment démontré le Système de comptabilité nationale, viennent atténuer quelque peu les risques associés au secteur des ménages. Les administrations publiques et la Banque du Canada peuvent également appliquer des politiques fiscales ou monétaires afin de réduire l'incidence des perturbations cycliques.

Il est intéressant de souligner que la plus forte propension à consommer des groupes plus âgés pourrait aider à contrebalancer un risque économique à plus long terme. Les prévisions à long terme qui supposent des habitudes de dépenses plus traditionnelles au cours du cycle de vie associent le vieillissement de la population, notamment la retraite des membres de la génération du baby-boom, à une baisse de l'activité économique. Si les membres de cette génération peuvent accumuler suffisamment de richesse pour maintenir leurs habitudes de consommation, les perspectives à long terme pourraient être un peu plus positives.

Perspective

■ Notes

1 Le taux d'inflation en 1982 était de 10,9 % comparativement à 2,6 % en 2001, et le taux d'escompte, qui est un taux directeur, était de 13,96 % comparativement à 4,31 %. Le taux d'escompte, qui est établi par la Banque du Canada, a une incidence non seulement sur le taux d'intérêt payé par les ménages sur les prêts personnels, les hypothèques, les lignes de crédit et les autres prêts à la consommation, mais également sur le rendement de leurs épargnes et placements.

2 Les acheteurs d'une première maison ne sont pas nécessairement responsables de l'ensemble de cette dette hypothécaire; elle inclut la dette de ceux qui ont peut-être réhypothéqué leur maison et utilisé l'argent à des fins commerciales, d'investissement ou de consommation.

3 Selon le Système de comptabilité nationale, les prestations de retraite et les retraits d'un REER représentent une désépargne, ce qui reflète davantage le modèle du cycle de vie. Ainsi, les épargnants âgés, dont les données sont établies selon leur revenu total déclaré dans l'Enquête sur les dépenses des ménages, peuvent être plus judicieusement considérés comme des ménages de personnes âgées ayant un flux monétaire positif.

4 Les enquêtes de 1982 et de 2001 traitaient quelque peu différemment les dons. Le questionnaire de 1982 comprenait une catégorie distincte pour les dons, alors qu'en 2001, on demandait aux répondants de les inclure dans la catégorie pertinente (meubles, jouets, etc.), à l'exception des vêtements. Cela crée un faible biais vers le haut de la consommation personnelle en 2001 par rapport à 1982.

5 Comme des données distinctes sur les dépenses au chapitre de la prise en location ou à bail d'automobiles ou d'autres véhicules n'ont pas été saisies en 1982, il convient d'interpréter cette inférence avec prudence. Les moyennes figurant ici se rapportent uniquement aux déclarants.

6 Les ménages aux États-Unis ont également dépensé moins pour l'alimentation et les vêtements en 2000 qu'en 1990; comme leurs homologues au Canada, ils ont dépensé relativement plus pour le logement, le transport et la santé. Pour plus de détails, voir Weiss (2002).

7 La plus-value des actifs financiers avait aussi un effet positif — quoique beaucoup moindre — sur les dépenses de consommation.

■ Documents consultés

HARCHAOUI, Tarek M., et Faouzi TARKHANI. « La transformation des dépenses de consommation », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, juin 2004, édition en ligne.

MACKLEM, Tiff. *Wealth, disposable income and consumption: Some evidence for Canada*, Ottawa, Banque du Canada, 1994, rapport technique n° 71.

PICHETTE, Lise, et Dominique TREMBLAY. *Are wealth effects important for Canada?*, Ottawa, Banque du Canada, 2003, document de travail n° 30.

STATISTIQUE CANADA. *Dépenses des familles au Canada, 1982*, n° 62-555-XPB au catalogue, Ottawa, 1984.

---. *Note destinée aux anciens utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des familles*, n° 62F0026MIF-00002 au catalogue, Ottawa, 2000.

---. *Les habitudes de dépenses au Canada, 2001*, n° 62-202-XIF au catalogue, Ottawa, 2003.

WEISS, Michael J. « Inconspicuous consumption », *American Demographics*, avril 2002, vol. 24, n° 4, p. 30 à 39.

L'impôt foncier et le revenu

Boris Palameta et Ian Macredie

Les impôts fonciers (résidentiels et non résidentiels) constituent de loin la plus importante source de recettes pour les municipalités, représentant 35 % de toutes leurs recettes en 2003 (contre 30 % en 1988). Mais les impôts fonciers résidentiels sont communément jugés régressifs par rapport au revenu (Slack, 2002). Autrement dit, les propriétaires-occupants à revenu faible consacrent une part plus grande de leur revenu à l'impôt foncier que leurs homologues à revenu élevé. Cette idée sous-tend certains programmes provinciaux d'allègement de l'impôt sur le revenu destinés aux propriétaires-occupants à faible revenu, en particulier les personnes âgées. Un certain nombre de municipalités offrent un allègement semblable dans le cadre du régime d'impôt foncier.¹

Une étude récente a corroboré la nature régressive des impôts fonciers. Bien que les impôts fonciers en pourcentage de la valeur de la propriété ne varient pas d'une tranche de revenu à l'autre, les familles à faible revenu consacrent une proportion plus élevée de leur revenu à l'impôt foncier que les familles qui gagnent plus. Par exemple, en 1998, les familles ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ consacraient en moyenne 10 % de leur revenu aux impôts fonciers, contre moins de 2 % pour les familles dont le revenu s'élevait à 100 000 \$ au moins. Ainsi, les impôts fonciers neutralisent quelque peu l'effet de redistribution de l'impôt sur le revenu : alors que l'impôt sur le revenu réduit l'inégalité de revenu de 11 %, l'impôt foncier l'augmente de 2 % (Chawla et Wannell, 2003).

La présente étude a été réalisée à partir des données du Recensement de la population de 2001 (voir *Source des données et définitions*) dans le but de quantifier la

régressivité des impôts fonciers résidentiels dans diverses municipalités canadiennes et d'examiner si les impôts régressifs sont généralement attribuables aux personnes âgées à faible revenu habitant des maisons chères.

Cet article n'examine pas les différences entre municipalités en matière de niveau d'imposition ou de services offerts — en effet, le niveau d'imposition dans une municipalité donnée n'a aucune incidence sur le caractère régressif de l'impôt. Les taux d'imposition municipaux (qu'on appelle communément « taux du millième ») s'appliquent strictement à la valeur imposable de la propriété, sans égard au revenu du propriétaire-occupant.² La régressivité d'un impôt foncier n'a rien à voir avec le taux du millième; elle dépend plutôt de la variabilité du revenu par rapport à la valeur de la propriété. Si la répartition du revenu correspondait exactement à celle de la valeur de la propriété — par exemple, si les ménages qui gagnent deux fois plus que d'autres vivaient dans des maisons qui valent deux fois plus cher — les impôts fonciers ne seraient pas régressifs parce que la capacité de payer serait directement proportionnelle à la valeur de la maison. Toutefois, en pratique, la répartition du revenu est plus inégale que celle de la valeur de la propriété (voir *Pourquoi les impôts fonciers sont régressifs?*). Par exemple, à Toronto, un ménage du quartile de revenu supérieur (tranche de 25 % du haut) pourrait avoir cinq fois le revenu mais être propriétaire d'une maison qui ne vaut qu'une fois et demie plus, comparativement à un ménage du quartile de revenu inférieur.

La nature régressive des impôts fonciers n'a simplement rien à voir avec le niveau d'imposition fixé par la municipalité. La régressivité est un produit des forces du marché qui déterminent le revenu et la valeur de la propriété. Parce que l'inégalité du revenu et la répartition de la valeur des propriétés résidentielles varient d'une municipalité à l'autre, il en est de même de la régressivité des impôts fonciers. Il s'ensuit que les ménages à faible revenu consacrent une part (souvent

Boris Palameta est au service de la Division de la statistique du revenu. Ian Macredie est au service de la Division des institutions publiques. On peut joindre Boris Palameta au (613) 951-2124 et Ian Macredie au (613) 951-9456, ou bien l'un ou l'autre à perspective@statcan.ca.

Source des données et définitions

L'analyse est basée sur le questionnaire détaillé du **Recensement de la population de 2001**, envoyé à un cinquième des ménages privés occupés au Canada.

Le **revenu ajusté du ménage** est la somme du revenu avant impôt de tous les membres du ménage, corrigée de la taille et de la composition du ménage selon une échelle d'équivalence (Carson, 2002). Le revenu ajusté du ménage tient compte du fait que, à un niveau donné de revenu non ajusté, la capacité de dépenser diminue à mesure que la taille du ménage augmente. Les ménages ayant un revenu de zéro ou moins (principalement ceux dont le revenu provient d'un travail indépendant ou de placements) sont exclus de l'analyse.

Le revenu avant impôt est le seul chiffre que l'on puisse obtenir du recensement. Comme les impôts sur le revenu sont progressifs (ils réduisent l'inégalité de revenu), les impôts fonciers seraient moins régressifs s'ils étaient calculés en fonction du revenu après impôt. Toutefois, les impôts fonciers sont aussi moins régressifs s'ils sont calculés en fonction du revenu du ménage ajusté plutôt que non ajusté (comme c'est le cas dans le présent article), puisque l'inégalité du revenu non ajusté est plus marquée.

On obtient les **quartiles de revenu** en classant les ménages selon le revenu ajusté, en appliquant des coefficients de pondération au niveau des ménages et en divisant la population pondérée en quatre groupes de taille égale. Le quartile inférieur représente la tranche de 25 % du bas, le deuxième quartile est la tranche suivante de 25 %, et ainsi de suite.

On obtient les **quartiles de valeur de la propriété** de la même façon que les quartiles de revenu, en remplaçant le revenu par la valeur de la propriété.

Les **ménages âgés** sont ceux où plus de la moitié du revenu total avant impôt provient de membres du ménage âgés de 65 ans ou plus.

Le **taux du millième** est le montant d'impôt payé par dollar de valeur imposable de la propriété tel qu'il est fixé par la municipalité.

Les **municipalités** sont toutes représentées dans le recensement comme **subdivisions de recensement** (SDR), qui sont harmonisées précisément avec les limites municipales. Bien qu'il puisse être intéressant de connaître la répartition de l'impôt foncier dans une région métropolitaine de recensement (RMR) particulière, la SDR est le niveau d'analyse le plus adéquat. Les RMR peuvent comprendre plusieurs SDR, ayant chacune leur propre taux du millième. Ainsi, dans une RMR donnée, différents montants d'impôt peuvent être payés à l'égard de propriétés dont la valeur imposable est la même, et la répartition de l'impôt foncier dans la RMR peut ne pas être conforme à la répartition de l'impôt foncier dans bon nombre de ses SDR. Pour éliminer le taux du millième comme facteur de variabilité de l'impôt foncier, il faut faire l'analyse au niveau de la SDR.

L'**impôt foncier** se rapporte à la résidence principale seulement. La question du recensement était « Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement? » [en caractères gras dans l'original].

Aucun renseignement sur l'impôt foncier n'a été recueilli pour les logements loués, les logements d'exploitant agricole, les logements collectifs, les logements de réserve ou les logements de bande. Ceux-ci constituaient 4,17 millions (36 %) des 11,59 millions de ménages dénombrés dans le recensement de 2001.

Les 7,42 millions d'autres ménages, tous propriétaires-occupants, sont inclus dans la présente analyse. Environ un sur cinq n'a pas déclaré d'impôt foncier parce qu'il était compris dans ses paiements mensuels d'hypothèque ou de prêt. Les ménages ayant déclaré de l'impôt foncier représentaient l'ensemble des 3,32 millions de ménages sans hypothèque, mais seulement 65 % des 4,10 millions de ménages ayant une hypothèque. Étant donné que les ménages ayant une hypothèque sont plus susceptibles d'être dirigés par des propriétaires non âgés à revenu élevé (Chawla et Wannell, 2004), l'exclusion de 35 % d'entre eux donnerait lieu à des estimations faussées. Par conséquent, les impôts fonciers ont été imputés pour les 35 % des ménages ayant une hypothèque qui n'ont pas déclaré d'impôt foncier, ce qui représente en tout 1,43 million de ménages.

En théorie, les impôts fonciers non déclarés dans une municipalité donnée pourraient être imputés simplement en multipliant la valeur de la propriété par le ratio moyen entre l'impôt foncier et la valeur de la propriété dans cette municipalité. Le ratio serait à peu près équivalent au taux du millième si les valeurs déclarées des propriétés en représentaient les valeurs imposables. Toutefois, on n'a pas demandé aux répondants de fournir la valeur imposable, mais plutôt une estimation de la valeur marchande actuelle, en réponse à la question « Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? »

La valeur marchande n'est pas nécessairement une bonne approximation de la valeur imposable, surtout dans le cas des maisons chères. Une analyse des ratios entre l'impôt foncier et la valeur marchande a révélé que, dans la plupart des municipalités, ces ratios diminuent à mesure que la valeur marchande augmente. Par conséquent, l'utilisation d'un ratio moyen entre l'impôt et la valeur marchande donnerait lieu à des imputations qui ont pour effet de surestimer les impôts fonciers pour les maisons chères et de les sous-estimer pour les maisons moins chères. Afin d'en tenir compte, nous avons calculé quatre ratios différents pour chaque municipalité, correspondant au ratio médian entre l'impôt et la valeur à chaque quartile de valeur de la propriété. Nous avons imputé les impôts fonciers non déclarés en plaçant d'abord la valeur de la propriété dans le quartile adéquat, puis en la multipliant par le ratio médian entre l'impôt et la valeur pour ce quartile.

plusieurs fois) plus élevée de leur revenu aux impôts fonciers, comparativement aux ménages à revenu élevé.

Estimer le fardeau fiscal relatif des propriétaires-occupants à faible revenu

Pour garantir la fiabilité des estimations, seules les grandes municipalités essentiellement urbaines ont été retenues (voir *Choix des municipalités*).

Les ménages propriétaires-occupants ont été divisés en quartiles en fonction du revenu ajusté du ménage. Le pourcentage médian du revenu ajusté du ménage consacré à l'impôt foncier (c.-à-d. le ratio d'impôt/revenu) a été estimé pour les quartiles de revenu inférieur et supérieur. Le fardeau fiscal relatif des ménages au revenu le plus faible a été défini comme étant le ratio des deux médianes. Par exemple, si les propriétaires-occupants du quartile de revenu inférieur ont payé une médiane de 10 % de leur revenu en impôt foncier, tandis que les propriétaires-occupants du quartile de revenu supérieur ont payé 5 %, le fardeau fiscal relatif est de $10/5 = 2$.

Plus le fardeau fiscal relatif est élevé, plus l'impôt foncier est régressif. Chaque estimation du fardeau fiscal relatif a été appariée à une estimation de la variabilité, à savoir l'erreur-type, pour traduire le degré d'incertitude lié à cette estimation.⁴ Comme les estimations sont d'habitude plus précises pour les grandes municipalités, ces dernières tendent à avoir des erreurs-types moindres.

Les municipalités ont été divisées en trois groupes, selon la façon dont elles se comparent à la municipalité ayant le fardeau fiscal relatif médian, à savoir Kingston, en Ontario. Les impôts fonciers du groupe A sont significativement plus régressifs que ceux de Kingston, alors que ceux du groupe B sont significativement moins régressifs.⁵ Les municipalités du groupe C ne diffèrent pas significativement de Kingston. (On peut comparer toute paire de municipalités en suivant la méthode décrite dans l'encadré intitulé *Établir la régressivité relative*.)

Les impôts fonciers sont régressifs dans toutes les municipalités étudiées ici. Même dans celles où les impôts fonciers sont les moins régressifs, le ratio d'impôt/revenu des propriétaires-occupants au revenu le plus faible est plus du double de celui de leurs homologues au revenu le plus élevé.

Pourquoi les impôts fonciers sont régressifs ?

Les impôts fonciers au Canada sont régressifs parce que le revenu du ménage est réparti de façon plus inégale que ne l'est la valeur imposable des maisons à partir de laquelle les impôts fonciers sont calculés. Cela signifie que les ménages des tranches de revenu inférieures paient une part d'impôt qui est plus grande que leur part de revenu. L'inverse est vrai pour les ménages des tranches de revenu supérieures.

Par exemple, en 1999, les ménages du quintile de revenu inférieur (tranche de 20 % du bas) qui possédaient une maison ont payé de l'impôt sur 15 % de la valeur marchande totale de toutes les résidences possédées, alors qu'ils n'ont touché que 7 % du revenu de tous les propriétaires-occupants. Les proportions correspondantes pour les ménages du quintile de revenu supérieur étaient de 29 % et 39 % respectivement.

L'idéal serait que les chiffres ci-dessus soient basés sur la valeur imposable plutôt que la valeur marchande autodéclarée, puisque les impôts fonciers sont fixés d'après la valeur imposable. Parce que les valeurs imposables ne font pas toujours l'objet d'une mise à jour annuelle, elles sont parfois inférieures ou supérieures aux valeurs marchandes. Toutefois, à moins que la sous-évaluation ne soit plus probable dans le quintile de revenu inférieur, l'ensemble des résultats ne changera pas. En fait, les logements moins chers semblent plus susceptibles d'être surévalués (Harris et Lehman, 2001), de sorte que la part de la valeur imposable totale revenant au quintile de revenu inférieur risque d'être encore plus élevée que sa part de la valeur marchande.

Ménages propriétaires-occupants

	Revenu médian après impôt	Part du revenu après impôt	Part de la valeur marchande
Quintile	\$		%
Inférieur	18 300	6,7	14,9
Deuxième	31 300	12,7	16,8
Troisième	43 500	17,6	18,1
Quatrième	58 300	23,7	21,4
Supérieur	85 100	39,3	28,8

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Impôts plus régressifs dans les municipalités des grandes RMR

Les municipalités où les impôts fonciers sont plus régressifs tendent à se trouver dans les grandes régions métropolitaines de recensement (RMR). Par exemple, les deux tiers des municipalités du groupe A se situent dans les RMR de Montréal, de Toronto ou de Vancouver et 85 %, dans les 25 RMR les plus peuplées.

Choix des municipalités

Parce que les valeurs de l'impôt foncier figurant dans le recensement sont autodéclarées, elles sont sujettes à erreur. Une déclaration inexacte risque de fausser les estimations, surtout dans les petits échantillons. Pour limiter le plus possible le biais, nous n'avons choisi que les municipalités comptant au moins 400 logements déclarants.

Nous avons vérifié la qualité des données de toutes les municipalités ayant au moins 400 enregistrements de deux provinces, l'Ontario et l'Alberta. Les recettes provenant de l'impôt foncier résidentiel selon les données administratives provinciales (fournies à Division des institutions publiques) ont été comparées aux sommes totales d'impôt foncier déclarées dans le recensement³. Deux sortes de non-concordance ont été relevées :

- Parce que les données administratives comprennent les recettes provenant des logements loués, les totaux du recensement devraient être moindres. Les municipalités pour lesquelles les totaux du recensement sont plus élevés constituent des cas de non-concordance.
- Parce que les impôts fonciers prélevés sur les logements de type propriétaire-occupant sont en moyenne plus élevés que ceux prélevés sur les logements loués, le ratio entre l'impôt foncier total du recensement et le total administratif pour chaque municipalité devrait être plus élevé que le ratio entre les ménages propriétaires-occupants et l'ensemble des ménages. Les municipalités pour lesquelles l'inverse est vrai sont considérées comme des cas de non-concordance.

Le risque de non-concordance est présent surtout dans les municipalités ontariennes et albertaines comptant une proportion importante de ménages ruraux. Par conséquent, dans l'ensemble des provinces et territoires, seules les municipalités comptant moins de 25 % de ménages vivant en milieu rural ont été retenues en vue d'une analyse plus poussée.

L'échantillon des 342 municipalités choisies se répartit ainsi :

Terre-Neuve-et-Labrador : 7	Manitoba : 9
Île-du-Prince-Édouard : 2	Saskatchewan : 10
Nouvelle-Écosse : 5	Alberta : 28
Nouveau-Brunswick : 9	Colombie-Britannique : 57
Québec : 135	Territoires : 3
Ontario : 77	

Par contre, seulement 15 % des municipalités du groupe B se trouvent dans l'une des trois plus grandes RMR (toutes à Montréal) et moins de la moitié, dans l'une des 25 les plus peuplées.

Les impôts fonciers sont souvent plus régressifs dans les municipalités des grandes RMR parce que la répartition du revenu tend à y être relativement inégale et/ou le prix des maisons relativement homogène (tableau 1). Par exemple, les ménages du quartile de revenu supérieur dans la municipalité de Montréal ont un revenu médian de 4,4 fois supérieur à celui des ménages du quartile inférieur, mais des maisons dont la valeur médiane est 1,2 fois plus élevée. Il en est de

Tableau 1: Inégalités du revenu et de la valeur de la propriété dans certaines municipalités

	Inégalité du revenu*	Inégalité de la valeur de la propriété**
Impôt plus régressif (tableau 2, groupe A)		
Vancouver	5,53	1,25
Toronto	5,00	1,45
Montréal	4,38	1,23
Calgary	4,05	1,37
Impôt moins régressif (tableau 2, groupe B)		
Winnipeg	3,57	1,59
Regina	3,52	1,50
Halifax	3,72	1,58
Moncton	3,54	1,37

Source : Recensement de la population, 2001

* (revenu médian du ménage, quartile de revenu supérieur) /
revenu médian du ménage, quartile de revenu inférieur)

** (valeur médiane, quartile de revenu supérieur) /
valeur médiane, quartile de revenu inférieur)

même dans les municipalités de Vancouver, Toronto et Calgary. Les municipalités des grandes RMR où les impôts sont moins régressifs (Winnipeg, Regina, Halifax et Moncton, par exemple) sont aussi celles où le prix des maisons tend à être plus hétérogène et le revenu moins inégal.

Le problème ne touche pas que les personnes âgées

L'imposition foncière régressive est souvent considérée comme particulièrement problématique pour les personnes âgées, dont la maison s'est généralement appréciée durant de longues années tandis que leur revenu a diminué.⁶ Ce point de vue est implicite dans les divers programmes d'allègement de l'impôt visant les personnes âgées et offerts par le biais du régime provincial d'impôt sur le revenu ou administrés par les municipalités elles-mêmes. Dans quelle mesure ce point de vue est-il juste?⁷

Après avoir établi que le fardeau fiscal des propriétaires-occupants à faible revenu est relativement plus élevé, la prochaine étape de l'analyse consiste à voir qui, parmi ces derniers, portent le fardeau fiscal le plus lourd, les personnes âgées ou leurs cadets. Seules les municipalités comptant au moins 400 ménages âgés déclarants ont été incluses.

Établir la régressivité relative

Bien que les fardeaux fiscaux relatifs de deux municipalités puissent paraître différents, chacun représente une estimation calculée à partir d'un échantillon de logements et, de ce fait, chacun comporte un certain degré d'imprécision. Par conséquent, lorsqu'on compare les fardeaux fiscaux relatifs, il faut tenir compte des erreurs. Prenons l'exemple ci-dessous :

	Fardeau fiscal relatif	Erreur-type
Municipalité 1	8,50	0,20
Municipalité 2	7,30	0,10

1) Calculer la différence entre leurs fardeaux fiscaux relatifs : $8,50 - 7,30 = 1,20$

2) Calculer l'erreur-type de la différence à l'aide de la formule suivante : $\sqrt{ET_1^2 + ET_2^2}$

Dans ce cas, $\sqrt{0,20^2 + 0,10^2} = 0,2236$

3) Calculer un intervalle de confiance de la différence en utilisant l'erreur-type de celle-ci.

D'abord, multiplier l'erreur-type de la différence par une constante, qui varie selon l'importance de l'intervalle de confiance. Dans cette analyse, nous recommandons un intervalle de confiance de 99 % (voir la note 5), pour lequel la constante est 2,576.

$$2,576 \times 0,2236 = 0,58$$

Pour fixer la limite supérieure de l'intervalle de confiance, on additionne le produit et la différence.

$$\text{Limite supérieure} = 1,20 + 0,58 = 1,78$$

Pour fixer la limite inférieure de l'intervalle de confiance, on soustrait le produit de la différence.

$$\text{Limite inférieure} = 1,20 - 0,58 = 0,62$$

Par conséquent, la différence entre les municipalités 1 et 2 est susceptible de se situer entre 0,62 et 1,78. Parce que l'intervalle de confiance ne comprend pas zéro, on dit que la différence entre les municipalités est significativement différente de zéro. En d'autres termes, les impôts fonciers de la municipalité 1 sont significativement plus régressifs que ceux de la municipalité 2. Si l'intervalle de confiance incluait zéro — autrement dit, si la limite inférieure avait été un nombre négatif et la limite supérieure, un nombre positif — on aurait conclu à l'absence de différence significative entre les municipalités.

Le pourcentage médian du revenu ajusté du ménage consacré à l'impôt foncier a été estimé pour les ménages non âgés et les ménages âgés du quartile de revenu inférieur de chaque municipalité (tableau 3). Le ratio des deux médianes représente le fardeau fiscal des personnes non âgées par rapport à celui de leurs aînés. Un ratio significativement supérieur à 1 indique que ce sont les personnes non âgées qui portent le fardeau le plus lourd, tandis qu'un ratio significativement inférieur à 1 indique que ce sont les personnes âgées qui portent le fardeau le plus lourd.⁸

Les personnes âgées sont-elles plus touchées par les impôts fonciers régressifs? D'une part, les personnes âgées sont plus susceptibles que leurs cadets d'être dans le quartile de revenu inférieur des propriétaires-occupants et elles sont donc proportionnellement plus nombreuses à être touchées par des impôts fonciers régressifs. D'autre part, en chiffres absolus, les personnes non âgées forment la majorité des propriétaires-occupants à faible revenu dans la plupart des municipalités.

En outre, dans la vaste majorité des municipalités étudiées (94 sur 101), soit qu'il n'y a aucune différence significative, soit que les personnes non âgées affichent un ratio d'impôt/revenu plus élevé, voire beaucoup plus élevé dans certains cas. Les personnes âgées portent un fardeau plus lourd dans seulement sept municipalités et, dans chaque cas, la différence est relativement faible, de 5 % à 10 %. Les personnes non âgées portent un fardeau plus lourd dans 53 municipalités et, dans presque la moitié des cas, la différence s'élève à 25 % ou plus.

Les cas où les personnes non âgées affichent un ratio d'impôt/revenu plus élevé mais où la différence est faible pourraient être attribuables aux programmes d'allègement fiscal offerts par les municipalités aux personnes âgées. Dans d'autres cas, il se peut que les personnes non âgées portent un fardeau fiscal beaucoup plus lourd parce que leur revenu est moindre ou que la valeur de leur propriété est plus élevée. Par exemple, à Victoria, en Colombie Britannique, les ménages non âgés du quartile de revenu inférieur avaient un revenu ajusté médian moins élevé que leurs

homologues âgés (15 500 \$ contre 16 600 \$) et une valeur médiane de la propriété plus élevée (180 000 \$ contre 160 000 \$).

Des ratios d'impôt/revenu plus élevés pour les personnes non âgées semblent évidents en Colombie-Britannique, où cette situation a été observée dans 21 des 23 municipalités étudiées. Dans 18 d'entre elles, la différence était de 25 % ou plus.

Sommaire

Dans toutes les municipalités étudiées dans le présent article, les impôts fonciers sont régressifs par rapport au revenu. Même dans celles où les impôts sont les moins régressifs, les propriétaires-occupants au plus faible revenu paient au moins deux fois le montant d'impôt par dollar de revenu comparativement à leurs homologues au revenu le plus élevé. Dans certaines municipalités, particulièrement celles des grandes régions métropolitaines de recensement, le fardeau

fiscal des propriétaires-occupants au revenu le plus faible est de quatre ou cinq fois supérieur à celui de leurs homologues au revenu le plus élevé.

On ne peut simplement attribuer les impôts fonciers régressifs aux personnes âgées à revenu relativement faible qui habitent une maison relativement chère. En fait, les municipalités où ce sont les personnes non âgées à faible revenu qui portent un fardeau fiscal plus lourd sont bien plus nombreuses que celles où l'inverse est vrai.

Les résidences sont imposées strictement en fonction de leur valeur imposable. Toutefois, parce que l'inégalité du revenu dépasse de loin l'inégalité de la valeur de la propriété, les propriétaires-occupants à faible revenu finissent par consacrer une part relativement importante de leur revenu à l'impôt foncier.

Perspective

Tableau 2 : Fardeau de l'impôt foncier relatif : revenu inférieur/revenu supérieur

Groupe A : Impôt plus régressif que la médiane [Kingston (Ontario)]			Groupe B : Impôt moins régressif que la médiane [Kingston (Ontario)]		
Municipalité	RMR/AR	Ratio (erreur-type)	Municipalité	RMR/AR	Ratio (erreur-type)
Anjou	Montréal*	3,98 (0,15)	Blainville	Montréal*	2,67 (0,06)
Beaconsfield	Montréal*	3,68 (0,13)	Brandon	Brandon	2,48 (0,09)
Brossard	Montréal*	3,55 (0,11)	Cap-Rouge	Québec*	2,70 (0,09)
Burnaby	Vancouver*	5,03 (0,14)	Cold Lake	Cold Lake	2,58 (0,14)
Calgary	Calgary*	3,32 (0,02)	Dieppe	Moncton	2,31 (0,11)
Chicoutimi	Chicoutimi-Jonquière*	3,37 (0,10)	Fredericton	Fredericton	2,76 (0,09)
Coquitlam	Vancouver*	4,56 (0,13)	Goderich		2,64 (0,13)
Côte-Saint-Luc	Montréal*	4,54 (0,16)	Granby (canton)	Granby	2,54 (0,13)
Delta	Vancouver*	3,37 (0,07)	Halifax	Halifax*	2,66 (0,03)
Dollard-des-Ormeaux	Montréal*	3,57 (0,12)	La Ronge		2,80 (0,004)
Elliot Lake	Elliot Lake	3,68 (0,16)	Lachenaie	Montréal*	2,57 (0,09)
Hamilton	Hamilton*	3,34 (0,03)	Lacombe		2,47 (0,14)
Hawkesbury	Hawkesbury	3,94 (0,27)	L'Assomption	Montréal*	2,65 (0,11)
Kirkland	Montréal*	3,99 (0,17)	Lloydminster (Part)	Lloydminster	2,61 (0,13)
Lachine	Montréal*	3,85 (0,16)	Moncton	Moncton	2,75 (0,07)
LaSalle	Montréal*	4,02 (0,11)	Moose Jaw	Moose Jaw	2,72 (0,10)
Laval	Montréal*	3,41 (0,04)	Mount Pearl	St. John's*	2,68 (0,08)
Leamington	Leamington	3,64 (0,13)	Portage la Prairie	Portage la Prairie	2,24 (0,15)
Markham	Toronto*	4,39 (0,07)	Quesnel	Quesnel	2,38 (0,21)
Mission	Abbotsford*	3,58 (0,15)	Regina	Regina*	2,50 (0,03)
Mississauga	Toronto*	3,50 (0,03)	Rock Forest	Sherbrooke*	2,68 (0,12)
Montréal	Montréal*	4,29 (0,05)	Sainte-Julie	Montréal*	2,62 (0,07)
Montréal-Nord	Montréal*	4,01 (0,12)	Saint-Émile	Québec*	2,59 (0,08)
Mont-Royal	Montréal*	5,77 (0,33)	Saint-Jean-Chrysostome	Québec*	2,49 (0,09)
North Vancouver (ville)	Vancouver*	4,12 (0,28)	Saint-Luc	Saint-Jean-sur-Richelieu	2,61 (0,11)
North Vancouver (municipalité du district)	Vancouver*	3,82 (0,10)	Saskatoon	Saskatoon*	2,71 (0,04)
Oakville	Toronto*	3,42 (0,06)	St. Albert	Edmonton*	2,66 (0,07)
Outremont	Montréal*	5,40 (0,44)	Steinbach		2,38 (0,17)
Pierrefonds	Montréal*	3,47 (0,10)	Summerside	Summerside	2,31 (0,14)
Pointe-Claire	Montréal*	3,45 (0,11)	Varenes	Montréal*	2,52 (0,11)
Port Coquitlam	Vancouver*	3,60 (0,14)	Winnipeg	Winnipeg*	2,55 (0,02)
Québec	Québec*	3,24 (0,06)	Wood Buffalo	Wood Buffalo	2,63 (0,10)
Richmond	Vancouver*	5,63 (0,16)	Yellowknife	Yellowknife	2,65 (0,003)
Richmond Hill	Toronto*	4,60 (0,11)			
Rimouski	Rimouski	3,37 (0,10)			
Sainte-Foy	Québec*	3,33 (0,08)			
Saint-Lambert	Montréal*	3,84 (0,21)			
Saint-Laurent	Montréal*	4,45 (0,14)			
Saint-Léonard	Montréal*	4,23 (0,14)			
Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield	3,51 (0,14)			
Shawinigan	Shawinigan	3,89 (0,24)			
St. Catharines	St. Catharines-Niagara*	3,33 (0,05)			
Surrey	Vancouver*	3,60 (0,05)			
Thorold	St. Catharines-Niagara*	3,50 (0,16)			
Timmins	Timmins	3,33 (0,09)			
Toronto	Toronto*	4,11 (0,02)			
Trois-Rivières	Trois-Rivières	3,37 (0,11)			
Vancouver	Vancouver*	5,35 (0,12)			
Vaughan	Toronto*	3,58 (0,06)			
Verdun	Montréal*	4,59 (0,20)			
West Vancouver	Vancouver*	5,05 (0,22)			
Westmount	Montréal*	5,01 (0,33)			
Windsor	Windsor*	3,47 (0,05)			

Source : Recensement de la population, 2001

* Les 25 plus grandes RMR

Source : Recensement de la population, 2001

* Les 25 plus grandes RMR

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand centre urbain. Pour former une région métropolitaine de recensement, le centre urbain doit compter au moins 100 000 habitants. Pour former une agglomération de recensement, le centre urbain doit compter au moins 10 000 habitants.

Tableau 2 : Fardeau de l'impôt foncier relatif : revenu inférieur/revenu supérieur (suite)

Groupe C : Impôt pas très différent de la médiane [Kingston (Ontario)]			East St. Paul	Winnipeg*	3,12 (0,22)
Municipalité	RMR/AR	Ratio (erreur-type)	Edmonton	Edmonton*	3,18 (0,02)
			Edmundston	Edmundston	2,99 (0,16)
			Esquimalt	Victoria*	3,16 (0,28)
			Estevan	Estevan	2,67 (0,20)
			Fleurimont	Sherbrooke*	2,77 (0,09)
			Fort Erie	St.Catharines-Niagara*	3,32 (0,12)
			Fort Frances		2,77 (0,18)
			Fort Saskatchewan	Edmonton*	2,74 (0,11)
			Fort St. John	Fort St. John	3,54 (0,23)
			Gander	Gander	2,88 (0,14)
			Gatineau	Ottawa-Hull*	2,91 (0,05)
			Granby (ville)	Granby	3,04 (0,09)
			Grand Falls-Windsor	Grand Falls-Windsor	2,73 (0,19)
			Grande Prairie	Grande Prairie	2,89 (0,10)
			Grand-Mère	Shawinigan	3,22 (0,14)
			Greater Sudbury	Greater Sudbury*	3,11 (0,05)
			Greenfield Park	Montréal*	3,36 (0,14)
			Grimsby	Hamilton*	2,92 (0,08)
			Guelph	Guelph	2,99 (0,05)
			Halton Hills	Toronto*	3,10 (0,07)
			Hay River		2,97 (0,02)
			High River		3,34 (0,17)
			Hinton		2,55 (0,22)
			Hull	Ottawa-Hull*	3,13 (0,10)
			Iberville	Saint-Jean-sur-Richelieu	3,15 (0,19)
			Ingersoll		2,80 (0,10)
			Innisfil	Barrie*	3,08 (0,10)
			Joliette	Joliette	3,18 (0,17)
			Jonquière	Chicoutimi-Jonquière*	3,30 (0,09)
			Kamloops	Kamloops	2,81 (0,07)
			Kapuskasing		3,19 (0,16)
			Kelowna	Kelowna*	2,88 (0,07)
			Kenora	Kenora	2,77 (0,11)
			Kimberley		3,22 (0,25)
			Kingston	Kingston	3,03 (0,06)
			Kirkland Lake		3,55 (0,26)
			Kitchener	Kitchener*	3,02 (0,04)
			Kitimat	Kitimat	3,82 (0,38)
			La Baie	Chicoutimi-Jonquière*	3,24 (0,11)
			La Plaine	Montréal*	2,84 (0,12)
			La Prairie	Montréal*	3,34 (0,13)
			La Tuque	La Tuque	3,29 (0,20)
			Labrador City	Labrador City	2,96 (0,19)
			Lachute	Lachute	3,34 (0,31)
			Lac-Saint-Charles	Québec*	2,83 (0,12)
			L'Ancienne-Lorette	Québec*	3,03 (0,11)
			Langford	Victoria*	2,81 (0,19)
			Langley (city)	Vancouver*	2,98 (0,18)
			LaSalle	Windsor*	3,12 (0,10)
			Le Gardeur	Montréal*	2,77 (0,10)
			Leduc	Edmonton*	2,77 (0,13)
			Lethbridge	Lethbridge	3,00 (0,07)
			Lévis	Québec*	3,04 (0,09)
			L'Île-Bizard	Montréal*	2,80 (0,14)
			L'Île-Perrot	Montréal*	3,32 (0,19)
			London	London*	2,98 (0,03)
			Longueuil	Montréal*	3,24 (0,08)
			Loretteville	Québec*	3,38 (0,15)
			Lorraine	Montréal*	2,91 (0,17)
			Magog	Magog	2,87 (0,14)
			Maple Ridge	Vancouver*	3,15 (0,08)
			Mascouche	Montréal*	3,23 (0,10)
			Masson-Angers	Ottawa-Hull*	2,89 (0,17)
			Matane	Matane	3,46 (0,17)
			Medicine Hat	Medicine Hat	3,03 (0,08)
			Mercier	Montréal*	3,27 (0,16)
			Midland	Midland	3,12 (0,14)
			Miramichi		2,73 (0,19)
			Montmagny		2,61 (0,16)
Abbotsford	Abbotsford*	2,95 (0,08)			
Airdrie	Calgary*	2,88 (0,10)			
Ajax	Toronto*	2,97 (0,05)			
Alma	Alma	3,29 (0,12)			
Amherst		2,36 (0,28)			
Amos	Amos	2,62 (0,20)			
Aurora	Toronto*	3,22 (0,08)			
Aylmer	Ottawa-Hull*	3,05 (0,10)			
Baie-Comeau	Baie-Comeau	3,28 (0,13)			
Barrie	Barrie*	3,09 (0,05)			
Bathurst	Bathurst	2,88 (0,15)			
Beauport	Québec*	3,06 (0,06)			
Belleville	Belleville	2,98 (0,07)			
Beloeil	Montréal*	3,00 (0,10)			
Boisbriand	Montréal*	2,94 (0,10)			
Bois-des-Filion	Montréal*	3,02 (0,17)			
Boucherville	Montréal*	3,00 (0,09)			
Bradford West Gwillimbury	Toronto*	2,99 (0,12)			
Brampton	Toronto*	3,11 (0,03)			
Brantford	Brantford	3,09 (0,05)			
Brockville	Brockville	2,96 (0,10)			
Brooks	Brooks	3,28 (0,12)			
Buckingham	Ottawa-Hull*	2,92 (0,14)			
Burlington	Hamilton*	3,18 (0,04)			
Cambridge	Kitchener*	3,02 (0,05)			
Campbell River	Campbell River	3,26 (0,13)			
Camrose	Camrose	3,06 (0,13)			
Candiac	Montréal*	2,97 (0,16)			
Canmore		2,85 (0,19)			
Cap-de-la-Madeleine	Trois-Rivières	2,92 (0,10)			
Cape Breton	Cape Breton	3,00 (0,08)			
Carleton Place		2,73 (0,13)			
Castlegar		2,93 (0,23)			
Central Okanagan G	Kelowna*	2,84 (0,18)			
Central Okanagan H	Kelowna*	3,45 (0,19)			
Central Saanich	Victoria*	3,12 (0,17)			
Chambly	Montréal*	2,98 (0,09)			
Charlesbourg	Québec*	3,12 (0,05)			
Charlottetown	Charlottetown	2,75 (0,11)			
Charny	Québec*	3,28 (0,19)			
Châteauguay	Montréal*	3,05 (0,07)			
Chibougamau		3,15 (0,18)			
Chilliwack	Chilliwack	3,07 (0,09)			
Clarington	Oshawa*	2,99 (0,06)			
Coaticook		3,22 (0,29)			
Cobourg	Cobourg	2,99 (0,12)			
Cochrane	Calgary*	2,89 (0,14)			
Coldstream	Vernon	3,02 (0,23)			
Collingwood	Collingwood	3,17 (0,15)			
Colwood	Victoria*	2,70 (0,14)			
Comox	Courtenay	3,03 (0,15)			
Conception Bay South	St.John's*	3,12 (0,16)			
Corner Brook	Corner Brook	3,01 (0,11)			
Cornwall	Cornwall	3,05 (0,07)			
Courtenay	Courtenay	3,00 (0,18)			
Cowansville	Cowansville	3,41 (0,29)			
Cranbrook	Cranbrook	2,88 (0,14)			
Dauphin		2,47 (0,24)			
Dawson Creek	Dawson Creek	3,13 (0,21)			
Deux-Montagnes	Montréal*	2,89 (0,12)			
Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini	3,01 (0,17)			
Dorval	Montréal*	3,21 (0,18)			
Drumheller		2,58 (0,20)			
Drummondville	Drummondville	2,97 (0,08)			
Dryden		2,86 (0,17)			

Tableau 2 : Fardeau de l'impôt foncier relatif : revenu inférieur/revenu supérieur (fin)

Groupe C : Impôt pas très différent de la médiane [Kingston (Ontario)]				
Municipalité	RMR/AR	Ratio (erreur-type)		
Mont-Saint-Hilaire	Montréal*	3,18 (0,16)	Saint-Étienne-de-Lauzon	Québec*
Nanaimo	Nanaimo	2,88 (0,08)	Saint-Eustache	Montréal*
Nelson		2,85 (0,30)	Saint-Félicien	
New Glasgow	New Glasgow	2,71 (0,21)	Saint-Georges	Saint-Georges
New Westminster	Vancouver*	3,57 (0,21)	Saint-Hubert	Montréal*
Newmarket	Toronto*	3,12 (0,07)	Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe
Niagara Falls	St. Catharines-Niagara*	3,22 (0,07)	Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu
North Battleford	North Battleford	2,83 (0,13)	Saint-Jérôme	Montréal*
North Bay	North Bay	2,88 (0,06)	Saint-Louis-de-France	Trois-Rivières
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Montréal*	2,73 (0,24)	Saint-Romuald	Québec*
Notre-Dame-des-Prairies	Joliette	3,10 (0,24)	Saint-Timothée	Salaberry-de-Valleyfield
Oak Bay	Victoria*	3,45 (0,19)	Sarnia	Sarnia
Okotoks		3,16 (0,14)	Saugeen Shores	
Orangeville	Toronto*	2,88 (0,08)	Sault Ste. Marie	Sault Ste. Marie
Orillia	Orillia	3,08 (0,09)	Selkirk	
Oshawa	Oshawa*	3,19 (0,05)	Sept-Îles	Sept-Îles
Ottawa	Ottawa-Hull*	3,01 (0,02)	Shawinigan-Sud	Shawinigan
Otterburn Park	Montréal*	2,91 (0,12)	Sherbrooke	Sherbrooke*
Owen Sound	Owen Sound	3,03 (0,11)	Sidney	Victoria*
Parksville	Parksville	2,97 (0,23)	Sillery	Québec*
Pelham	St. Catharines-Niagara*	3,12 (0,11)	Smiths Falls	
Pembroke	Pembroke	3,34 (0,20)	Sorel-Tracy	Sorel-Tracy
Penetanguishene	Midland	3,30 (0,20)	Spruce Grove	Edmonton*
Penticton	Penticton	2,89 (0,17)	Squamish	Squamish
Peterborough	Peterborough	3,19 (0,06)	St. John's	St. John's*
Pickering	Toronto*	3,10 (0,07)	St. Thomas	London*
Pincourt	Montréal*	3,05 (0,12)	Stony Plain	Edmonton*
Pitt Meadows	Vancouver*	2,79 (0,15)	Stratford	Stratford
Pointe-du-Lac	Trois-Rivières	2,96 (0,27)	Strathmore	
Port Alberni	Port Alberni	3,22 (0,17)	Strathroy-Caradoc	London*
Port Colborne	St. Catharines-Niagara*	3,22 (0,14)	Swift Current	Swift Current
Port Hope and Hope	Port Hope and Hope	3,09 (0,10)	Taber	
Port Moody	Vancouver*	3,57 (0,26)	Tecumseh	Windsor*
Powell River	Powell River	3,16 (0,18)	Terrace	Terrace
Prince Albert	Prince Albert	2,93 (0,11)	Terrebonne	Montréal*
Prince George	Prince George	2,86 (0,07)	Thetford Mines	Thetford Mines
Prince Rupert	Prince Rupert	3,19 (0,23)	Thompson	Thompson
Qualicum Beach	Parksville	3,02 (0,27)	Thunder Bay	Thunder Bay
Red Deer	Red Deer	3,05 (0,07)	Tillsonburg	Tillsonburg
Renfrew		2,76 (0,13)	Trail	
Repentigny	Montréal*	3,00 (0,06)	Trois-Rivières-Ouest	Trois-Rivières
Revelstoke		3,18 (0,37)	Truro	Truro
Riverview	Moncton	2,76 (0,11)	Val-Bélair	Québec*
Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	3,06 (0,16)	Val-d'Or	Val-d'Or
Roberval		2,88 (0,16)	Vaudreuil-Dorion	Montréal*
Rosemère	Montréal*	3,17 (0,18)	Vernon	Vernon
Rothsay	Saint John	2,79 (0,11)	Victoria	Victoria*
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda	3,40 (0,16)	Victoriaville	Victoria*
Saanich	Victoria*	3,08 (0,06)	Waterloo	Kitchener*
Saint John	Saint John	3,06 (0,08)	Welland	St. Catharines-Niagara*
Saint-Antoine	Montréal*	2,87 (0,14)	Wetaskiwin	Wetaskiwin
Saint-Augustin-de-Desmaures	Québec*	2,98 (0,14)	Weyburn	
Saint-Basile-le-Grand	Montréal*	2,85 (0,15)	Whitby	Oshawa*
Saint-Bruno-de-Montarville	Montréal*	3,30 (0,10)	White Rock	Vancouver*
Saint-Charles-Borromée	Joliette	2,88 (0,15)	Whitecourt	
Saint-Constant	Montréal*	2,85 (0,08)	Whitehorse	Whitehorse
Sainte-Anne-des-Plaines	Montréal*	3,05 (0,18)	Williams Lake	Williams Lake
Sainte-Catherine	Montréal*	2,92 (0,09)	Winkler	
Sainte-Marie		3,27 (0,16)	Woodstock	Woodstock
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Montréal*	3,13 (0,17)	Yorkton	Yorkton
Sainte-Thérèse	Montréal*	2,81 (0,11)		

Source : Recensement de la population, 2001

* Les 25 plus grandes RMR

Tableau 3 : Le fardeau de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes non âgées au revenu le plus faible

		Personnes âgées		Fardeau fiscal relatif	
		dans le quartile de revenu inférieur	dans la population totale	Personnes non âgées/personnes âgées	Erreur-type
Municipalités où le fardeau fiscal est plus élevé pour les personnes non âgées		%			
Abbotsford	Colombie-Britannique	47,3	26,3	2,37	(0,15)
Brantford	Ontario	45,6	23,6	1,10	(0,04)
Burnaby	Colombie-Britannique	35,1	22,6	1,75	(0,08)
Cape Breton	Nouvelle-Écosse	36,2	25,6	1,49	(0,05)
Chicoutimi	Québec	37,5	17,5	1,12	(0,04)
Chilliwack	Colombie-Britannique	49,0	29,1	1,49	(0,07)
Coquitlam	Colombie-Britannique	29,1	15,5	1,89	(0,11)
Cornwall	Ontario	42,5	27,4	1,20	(0,06)
Côte-Saint-Luc	Québec	57,9	46,1	1,13	(0,04)
Delta	Colombie-Britannique	33,6	18,1	1,13	(0,04)
Edmonton	Alberta	35,5	19,4	1,04	(0,01)
Fort Erie	Ontario	45,8	26,9	1,27	(0,09)
Fredericton	Nouveau-Brunswick	36,5	24,8	1,20	(0,07)
Greater Sudbury	Ontario	42,3	21,8	1,14	(0,03)
Halifax	Nouvelle-Écosse	31,1	17,5	1,07	(0,02)
Hamilton	Ontario	45,6	23,1	1,08	(0,02)
Innisfil	Ontario	46,5	22,7	1,41	(0,09)
Kamloops	Colombie-Britannique	43,0	21,8	1,27	(0,05)
Kelowna	Colombie-Britannique	55,8	32,9	1,70	(0,08)
LaSalle	Québec	45,5	26,4	1,20	(0,06)
Laval	Québec	33,8	17,5	1,05	(0,02)
Lethbridge	Alberta	41,3	25,0	1,16	(0,04)
Maple Ridge	Colombie-Britannique	38,4	18,3	1,23	(0,05)
Markham	Ontario	16,0	11,7	1,15	(0,04)
Medicine Hat	Alberta	49,9	27,9	1,36	(0,06)
Montréal	Québec	43,2	24,0	1,10	(0,02)
Montréal-Nord	Québec	47,2	31,5	1,36	(0,11)
Moose Jaw	Saskatchewan	44,2	29,3	1,36	(0,08)
Nanaimo	Colombie-Britannique	46,7	29,1	1,52	(0,08)
New Westminster	Colombie-Britannique	51,2	23,9	1,57	(0,12)
North Vancouver	Colombie-Britannique	50,9	24,9	1,45	(0,12)
North Vancouver	Colombie-Britannique	36,7	20,8	1,14	(0,05)
Penticton	Colombie-Britannique	63,0	40,1	1,71	(0,14)
Pierrefonds	Québec	25,2	15,8	1,14	(0,04)
Québec	Québec	39,0	20,2	1,09	(0,03)
Richmond	Colombie-Britannique	26,1	19,2	2,23	(0,11)
Richmond Hill	Ontario	22,4	11,9	1,41	(0,05)
Saanich	Colombie-Britannique	48,5	30,7	1,28	(0,04)
Saint John	Nouveau-Brunswick	39,2	25,2	1,19	(0,05)
Saint-Hubert	Québec	26,5	11,5	1,12	(0,04)
Saint-Laurent	Québec	44,5	29,9	1,20	(0,06)
Saint-Léonard	Québec	58,7	32,2	1,30	(0,07)
St. Catharines	Ontario	49,0	28,2	1,12	(0,03)
Surrey	Colombie-Britannique	33,3	18,8	1,64	(0,05)
Thunder Bay	Ontario	47,9	24,4	1,14	(0,04)
Timmins	Ontario	40,4	18,0	1,15	(0,05)
Trois-Rivières	Québec	42,5	25,2	1,20	(0,06)
Vancouver	Colombie-Britannique	34,1	21,4	1,46	(0,04)
Vernon	Colombie-Britannique	59,6	34,2	1,68	(0,14)
Victoria	Colombie-Britannique	51,9	34,2	1,41	(0,08)
Welland	Ontario	51,9	26,2	1,21	(0,07)
West Vancouver	Colombie-Britannique	46,9	33,9	1,58	(0,10)
White Rock	Colombie-Britannique	69,5	41,7	1,91	(0,22)

Tableau 3 : Le fardeau de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes non âgées au revenu le plus faible (fin)

		Personnes âgées		Fardeau fiscal relatif	
		dans le quartile de revenu inférieur	dans la population totale	Personnes non âgées/personnes âgées	Erreur-type
Municipalités où le fardeau fiscal est plus élevé pour les personnes âgées		%			
Cambridge	Ontario	36,5	15,8	0,94	(0,02)
Mississauga	Ontario	22,9	12,0	0,95	(0,02)
Oakville	Ontario	31,4	16,1	0,93	(0,03)
Oshawa	Ontario	36,9	18,9	0,90	(0,02)
Ottawa	Ontario	29,1	18,3	0,93	(0,01)
Sainte-Foy	Québec	41,4	27,3	0,90	(0,03)
Vaughan	Ontario	24,2	10,6	0,94	(0,02)
Municipalités où il n'y a pas de différence significative					
Barrie	Ontario	30,2	15,1	0,96	(0,03)
Beauport	Québec	33,2	14,4	0,95	(0,03)
Belleville	Ontario	45,2	29,1	1,03	(0,04)
Brampton	Ontario	17,1	8,5	0,96	(0,02)
Brandon	Manitoba	38,4	23,3	1,06	(0,06)
Brossard	Québec	26,1	14,6	1,15	(0,06)
Burlington	Ontario	38,7	20,8	0,97	(0,02)
Calgary	Alberta	28,2	14,7	0,98	(0,01)
Charlesbourg	Québec	36,0	18,9	0,96	(0,03)
Châteauguay	Québec	36,7	19,5	1,01	(0,04)
Clarington	Ontario	34,0	14,9	0,97	(0,04)
Gatineau	Québec	26,4	11,2	1,00	(0,03)
Guelph	Ontario	40,6	20,3	0,95	(0,03)
Hull	Québec	38,3	18,6	0,90	(0,05)
Jonquière	Québec	37,7	19,2	1,13	(0,06)
Kingston	Ontario	38,4	26,7	1,01	(0,03)
Kitchener	Ontario	39,0	18,2	0,98	(0,02)
London	Ontario	36,1	21,4	1,02	(0,02)
Longueuil	Québec	38,0	17,2	1,07	(0,04)
Moncton	Nouveau-Brunswick	39,1	22,7	1,06	(0,04)
Niagara Falls	Ontario	51,6	27,8	1,00	(0,05)
North Bay	Ontario	43,2	25,1	1,06	(0,04)
Oak Bay	Colombie-Britannique	54,5	40,5	1,25	(0,11)
Orillia	Ontario	48,6	29,7	1,10	(0,05)
Peterborough	Ontario	46,0	31,1	1,00	(0,03)
Pickering	Ontario	22,1	10,1	0,98	(0,03)
Prince George	Colombie-Britannique	28,7	12,9	1,12	(0,05)
Red Deer	Alberta	31,6	17,6	1,03	(0,04)
Regina	Saskatchewan	34,9	19,7	1,06	(0,02)
Repentigny	Québec	29,6	13,9	1,09	(0,04)
Sarnia	Ontario	39,4	25,7	1,09	(0,04)
Saskatoon	Saskatchewan	32,5	20,6	1,02	(0,02)
Sault Ste, Marie	Ontario	45,7	25,7	1,06	(0,04)
Sherbrooke	Québec	39,3	24,5	1,13	(0,05)
St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	35,4	19,6	1,05	(0,03)
Toronto	Ontario	41,1	23,5	1,02	(0,01)
Waterloo	Ontario	36,4	19,7	1,01	(0,04)
Whitby	Ontario	25,6	11,6	0,99	(0,04)
Windsor	Ontario	48,0	23,5	1,05	(0,02)
Winnipeg	Manitoba	36,3	20,8	1,03	(0,01)
Woodstock	Ontario	46,6	23,1	0,98	(0,05)

Source : Recensement de la population, 2001

■ Notes

1 La présente étude est basée sur le revenu avant impôt. Elle ne tient donc pas compte des effets des programmes provinciaux d'allègement de l'impôt foncier qui sont offerts dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Par contre, elle tient compte des effets des programmes de remise qui sont offerts dans le cadre du régime fiscal municipal, puisqu'ils ont une incidence directe sur l'impôt foncier payé. Il n'existe pas de données nationales sur l'abattement fiscal global découlant de l'un ou l'autre de ces programmes, mais on croit généralement que les montants sont faibles et qu'ils n'ont d'effet que sur l'extrémité inférieure de l'échelle de répartition du revenu.

2 Toutes les provinces visent maintenant à faire correspondre les valeurs imposables au prix du marché. Auparavant, les valeurs imposables étaient basées sur les caractéristiques physiques d'une propriété. Le taux du millième est généralement un impôt fixe en ce sens que le même taux s'applique à une propriété quelle qu'en soit la valeur imposable. Selon la municipalité, les taux du millième pour les biens locatifs (exclus de la présente étude) ou certains autres types de biens pourraient varier légèrement.

3 Dans son programme de statistiques des finances publiques, la Division des institutions publiques produit des données sur les municipalités seulement au niveau provincial et elle ne distingue pas entre les impôts fonciers résidentiels et non résidentiels. Néanmoins, cette division a reçu de plusieurs provinces des données pour les différentes municipalités et, dans le cas de l'Ontario et de l'Alberta, les recettes provenant de l'impôt foncier étaient divisées en composantes résidentielle et non résidentielle.

4 Les médianes et les intervalles de confiance ont été calculés au moyen de SUDAAN, version 8. Le plan d'enquête qui a servi à tirer les ménages devant recevoir le questionnaire détaillé était présumé être équivalent à un échantillonnage aléatoire stratifié sans remise.

5 Deux facteurs influent sur l'exactitude de l'estimation de l'erreur-type. Premièrement, l'imputation de l'impôt foncier pour certains logements dans chaque municipalité donne lieu à une sous-estimation. Deuxièmement, la covariance entre les propriétaires-occupants à revenu élevé et ceux à revenu faible a été jugée négligeable étant donné l'hypothèse selon laquelle ils tendent à vivre dans différents secteurs. Cette hypothèse parfois erronée donne lieu à une surestimation. Bien qu'on soit tenté de dire que les deux facteurs se neutralisent, il est impossible d'établir dans quelle mesure chacun influe sur

l'estimation de l'erreur-type. Nous avons donc suivi une démarche prudente pour évaluer la signification statistique. Au lieu du traditionnel intervalle de confiance de 95 %, nous avons calculé des intervalles de confiance de 99 %.

6 Toutefois, du point de vue de la capacité de dépenser, le problème est peut-être atténué par le fait que de nombreux propriétaires-occupants âgés n'ont plus d'hypothèque (Chawla et Wannell, 2004).

7 Cette étude n'examine que l'impôt foncier par rapport au revenu, et non pas l'ensemble des frais de possession d'une maison. Outre le remboursement de l'impôt foncier, d'autres mesures fiscales influent sur l'abordabilité du logement, dont les remboursements de la taxe sur l'énergie, de la TPS, etc.

8 Le test de signification a été fait d'après des intervalles de confiance de 99 % (voir la note 5).

■ Documents consultés

CARSON, Jamie. « Le pouvoir de dépenser des familles », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne d'octobre 2002, vol. 3, n° 10.

CHAWLA, Raj K. et Ted WANNELL. « L'impôt foncier », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de juillet 2003, vol. 4, n° 7.

---. « Le coût de l'habitation des personnes âgées », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de juillet 2004, vol. 5, n° 7.

HARRIS, Richard et Michael LEHMAN. « Social and geographic inequities in the residential property tax: A review and case study », *Environment and Planning A*, mai 2001, vol. 33, n° 5, p. 881 à 900.

SLACK, Enid. « Property tax reform in Ontario: What have we learned? », *La revue fiscale canadienne*, 2002, vol. 50, n° 2, p. 576 à 585.